



AG2R LA MONDIALE

Rapport d'investissement responsable

ALM Classic

ALM Dynamic

ALM Offensif

au titre de l'exercice 2025

Fonds gérés par AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs



Table des matières

A.	DEMARCHE GENERALE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE	5
1.	<i>La démarche d'investissement responsable</i>	6
2.	<i>Analyse ESG des fonds externes</i>	7
3.	<i>Performance des indicateurs ESG</i>	7
B.	POLITIQUE D'ENGAGEMENT	8
C.	TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	9
D.	STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	11
E.	STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE	11
F.	DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITE LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE	15
1.	<i>Cartographie des risques de durabilité des valeurs mobilières (appréciation qualitative)</i>	15
2.	<i>Les risques associés au changement climatique</i>	18
3.	<i>Les risques associés à l'érosion de la biodiversité</i>	23
4.	<i>Les risques de responsabilité</i>	31
	ANNEXE 1 : DETAILS SUR LE MODELE DE VAR CLIMATIQUE	32
	ANNEXE 2 : DETAIL SUR LA BIODIVERSITE	35
	GLOSSAIRE.....	40
	AVERTISSEMENT	42

Ce rapport a été rédigé dans le cadre de l'article 29 de la Loi n°2019-1147 relative à l'Energie et au Climat et à son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021. Ces deux textes sont venus revisiter, clarifier et renforcer le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché et compléter le droit européen en vigueur, dans trois domaines complémentaires :

1. Le climat, avec la publication de la stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'accord de Paris - avec des objectifs quantitatifs d'émissions de gaz à effet de serre tous les cinq ans, jusqu'à 2050 - ainsi que l'alignement des encours sur les activités durables de la Taxonomie européenne et sur les activités liées aux énergies fossiles.
2. La biodiversité, via la publication de stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité, avec des objectifs chiffrés.
3. Et plus largement concernant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) :
 - a. L'intégration des risques ESG dans le processus de gestion des risques, avec un focus sur les risques relatifs au changement climatique et ceux liés à l'érosion de la biodiversité ;
 - b. La stratégie d'engagement et la politique de vote, leur compte-rendu ainsi que leurs conséquences sur la stratégie d'investissement ;
 - c. La prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité.



Ce rapport concerne ALM Classic, ALM Dynamic et ALM Offensif, des fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) de Droit français gérés par AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs (ALMGA), la société de gestion d'AG2R LA MONDIALE. Il s'appuie sur des indicateurs élaborés et calculés par les équipes de la Direction des Investissements et du Financement d'AG2R LA MONDIALE.

ALMGA est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 449 471 325 et agréée par l'AMF sous le numéro GP 03 027.

Ce rapport a été publié sur le site internet de la société de gestion¹.

¹ www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs

A. Démarche générale prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

ALM Classic, ALM Dynamic et ALM Offensif sont des FCP (fonds commun de placement) de droit français gérés par AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs (ALMGA), la société de gestion d'AG2R LA MONDIALE. Ils ont pour vocation d'investir jusqu'à 100% de leur actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs en valeur mobilières (OPCVM) de droit français ou étranger, et/ou en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'Union européenne relevant de la Directive 2011-61-UE :

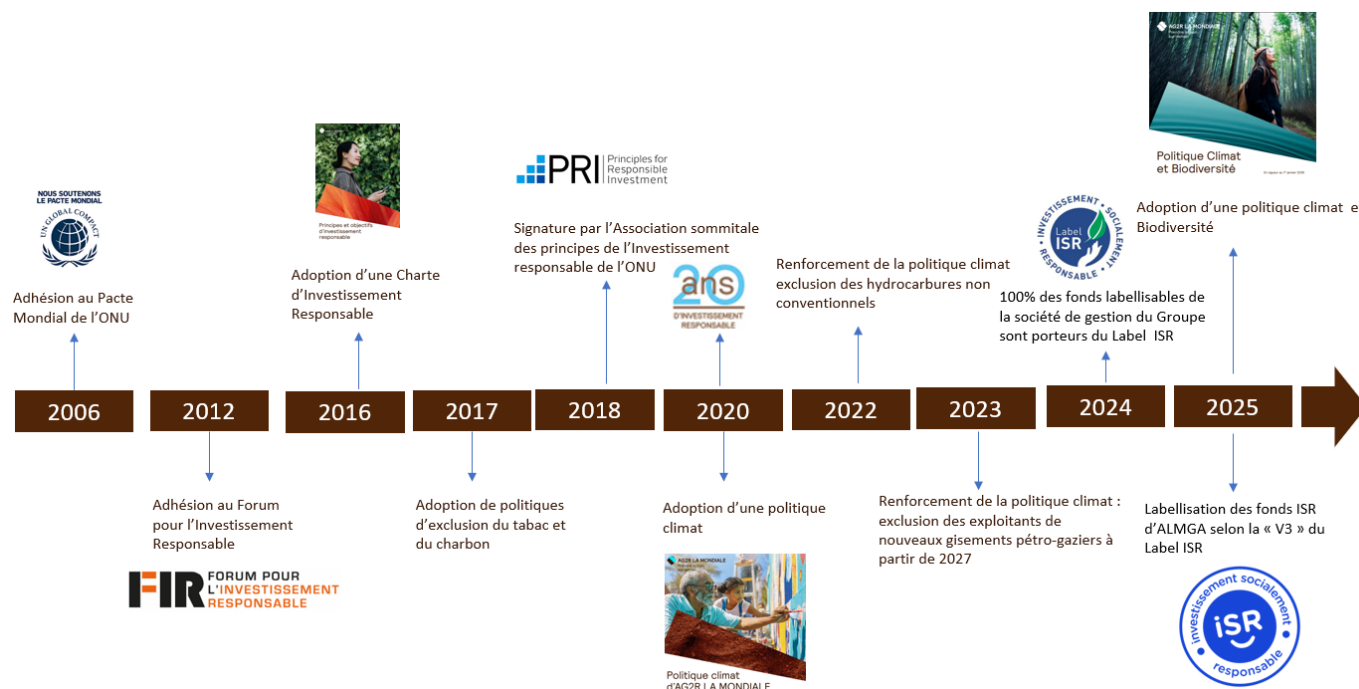
- Créé le 7 août 1998, ALM Classic capitalisait à fin 2025 1,9 Mds€. Il s'agit d'un fonds multi-actifs (actions, obligations, monétaire) à dominante obligataire. Il a pour objectif la réalisation, sur la durée de placement recommandée, d'une performance (nette de frais de gestion) égale à celle de l'indice composite suivant calculé coupons et dividendes réinvestis : « 52% Bloomberg Barclays Euro Aggregate+ 20% MSCI World+ 18% €STR Capitalisé Jour+ 10% CAC 40 ».
- Créé le 7 août 1998, ALM Dynamic capitalisait à fin 2025 1,2 Mds€. Il s'agit d'un fonds multi-actifs (actions, obligations, monétaire). Il a pour objectif la réalisation, sur la durée de placement recommandée, d'une performance (nette de frais de gestion) supérieure ou égale à celle de l'indice composite suivant calculé coupons et dividendes réinvestis : « 40% MSCI World+ 20% CAC 40+ 30% Bloomberg Barclays Euro Aggregate+ 10% €STR Capitalisé Jour ».
- Créé le 28 avril 2000, ALM Offensif capitalisait à fin 2025 1,2Mds€. Il s'agit d'un fonds multi-actifs (actions, obligations, monétaire) à dominante action. Il a pour objectif la réalisation, sur la durée de placement recommandée, d'une performance (nette de frais de gestion) égale à celle de l'indice composite suivant calculé coupons et dividendes réinvestis : « 54% MSCI World+ 26% CAC 40 + 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 5% €STR Capitalisé Jour ».

Les 3 fonds promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales au sens de **l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088** sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

1. La démarche d'investissement responsable

La gestion socialement responsable mise en œuvre par ALMGA s'inscrit dans le cadre de la Loi² et de la démarche d'Investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE, autour de textes (Charte d'Investissement Responsable, politiques d'exclusion, politique climat., politique d'engagement actionnarial...) et engagements (Pacte Mondial des Nations-Unies, PRI...) qui la structurent.

La frise chronologique ci-après synthétise la démarche d'AG2R LA MONDIALE :



Signataire du Pacte Mondial de l'ONU (2006) et de diverses initiatives françaises portant sur les questions ESG, AG2R LA MONDIALE a synthétisé son engagement dans une charte d'investissement responsable adoptée en 2016 par son Association sommitale.

Au travers de cette dernière, le Groupe, pour contribuer directement et indirectement « à la préservation des droits de l'Homme, de l'environnement et du climat, à la promotion d'un modèle de développement démocratique, durable et solidaire », entend développer une démarche d'investissement responsable « au service de l'économie réelle et des objectifs du développement durable » ; ce texte est articulé autour de 2 macro-objectifs sociétaux et de 7 principes directeurs, à prendre en compte et à adapter en fonction des portefeuilles concernés et de leur univers d'investissement.

Les politiques d'exclusion, la politique climat du Groupe et la politique d'engagement actionnarial sont les piliers de la démarche d'investissement responsable :

- Les **politiques d'exclusion** avec l'interdiction d'investir :
 - a. Dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, les armes chimiques et biologiques en conformité avec les conventions ratifiées par la France ;
 - b. Dans les entreprises du secteur du tabac ;

² Loi de transition énergétique de 2015 et son Article 173-VI, Loi Energie Climat de 2019 et son Article 29

- La **politique climat** comporte quatre volets :
 - c. Le pilotage des portefeuilles d'actifs sur la base d'objectifs intermédiaires de température implicite à horizon 2025 et 2030 ;
 - d. La sortie programmée du financement du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels à l'horizon de 2030 ;
 - e. L'arrêt du financement des acteurs explorant ou développant de nouveaux champs pétroliers ou gaziers à partir de 2027 ;
 - f. La promotion des investissements dans une économie bas carbone.
- L'**engagement actionnarial** et l'exercice des droits de vote s'inscrivent en résonnance directe avec les principaux objectifs de la charte. Par le dialogue et l'exercice des droits de vote, le Groupe cherche à « influencer la gouvernance et le comportement des acteurs pour favoriser une économie responsable ».

La démarche d'investissement responsable d'ALMGA est présentée de manière détaillée dans son rapport d'investissement responsable³ 2025.

2. Analyse ESG des fonds externes

Depuis 2019, ALMGA a enrichi sa méthodologie d'évaluation des fonds externes en gestion active pour assurer leur cohérence avec la politique d'investissement responsable du Groupe.

Pour les produits financiers sélectionnés et gérés par des sociétés de gestion externes, chaque politique, citée au point 1, est évaluée selon son degré de conformité avec celle d'AG2R LA MONDIALE. Une note minimale de 55 est exigée pour considérer la démarche conforme. Cette analyse permet de limiter les risques en matière de durabilité sur certaines incidences négatives.

Même si la note peut traduire une conformité partielle avec la démarche d'investissement responsable du groupe, elle s'accompagne d'un dialogue auprès des sociétés de gestion externes pour qu'elles mettent en place des politiques plus conformes avec celles du groupe dans un délai raisonnable. Cette démarche d'engagement va au-delà d'un simple réflexe d'exclusion et constitue un pilier de la promotion de l'investissement responsable auprès d'autres sociétés de gestion.

Le processus d'analyse est détaillé dans le code d'investissement responsable pour la sélection de fonds⁴.

3. Performance des indicateurs ESG

Au 31 décembre 2025, la part du portefeuille respectant la démarche d'investissement responsable était de :

- 71% pour ALM Classic ;
- 73% pour ALM Dynamic ;
- 63% pour ALM Offensif.

Un fonds externe dispose d'une politique d'investissement responsable conforme avec celle du groupe s'il obtient une note supérieure ou égale à 55 dans la grille interne d'évaluation⁴.

³ <https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/gestion-d-actifs/documentation/AG2R-LA-MONDIALE-gestion-actifs-rapport-investissement-responsable.pdf>

⁴ <https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/gestion-d-actifs/documentation/AG2R-LA-MONDIALE-gestion-actifs-code-IR-fonds-de-fonds.pdf>

B. Politique d'engagement

La politique d'engagement d'ALMGA recouvre l'une des expressions de la Charte d'Investissement Responsable du groupe et en porte notamment l'ambition « d'Influencer la gouvernance et le comportement des acteurs pour favoriser une économie responsable ». Elle s'est enrichie, dans le cadre du processus de multigestion et de sélection de fonds, d'un module dédié aux sociétés de gestion externes. ALM Classic, ALM Dynamic et ALM Offensif ont pour vocation d'investir jusqu'à **100%** de leur actif net en parts ou actions de fonds.

Le dialogue avec les sociétés de gestion externes est consubstantiel au déploiement, depuis 2008, par ALMGA d'une démarche de multigestion ISR. Il s'inscrit au confluent des principes N°4 (une démarche de progrès et d'amélioration continue) et N°7 (un engagement à promouvoir l'investissement responsable) de la charte d'investissement responsable de ce dernier.

L'adoption par le Groupe d'une nouvelle politique ESG ou une modification apportée à l'une d'entre elles en constitue l'un des catalyseurs ; comme en témoigne l'exemple ci-après du courrier circularisé auprès des sociétés de gestion retenues au sein du périmètre investissable de la multigestion ISR à l'occasion de l'ajout d'un module relatif aux « hydrocarbures non-conventionnels » au sein de la politique climat du Groupe ; avec à la clé, un « encouragement » pour les sociétés de gestion « moins-disantes » à aligner, dans un délai de 12 mois, leur politique sur celle du Groupe (faute de quoi leur note ESG est revue en baisse).

C. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, communément appelé « Taxonomie verte européenne », définit un cadre de référence pour déterminer si une activité économique est durable. Il établit des critères techniques précis permettant de classer les activités économiques en fonction de leur contribution à six objectifs environnementaux. Par définition, une activité économique est considérée comme « éligible » si elle est identifiée dans la liste figurant dans les actes délégués du Règlement Taxonomie, comme étant susceptible d'apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux.

Selon ce Règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'adaptation au changement climatique ;
- L'atténuation du changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

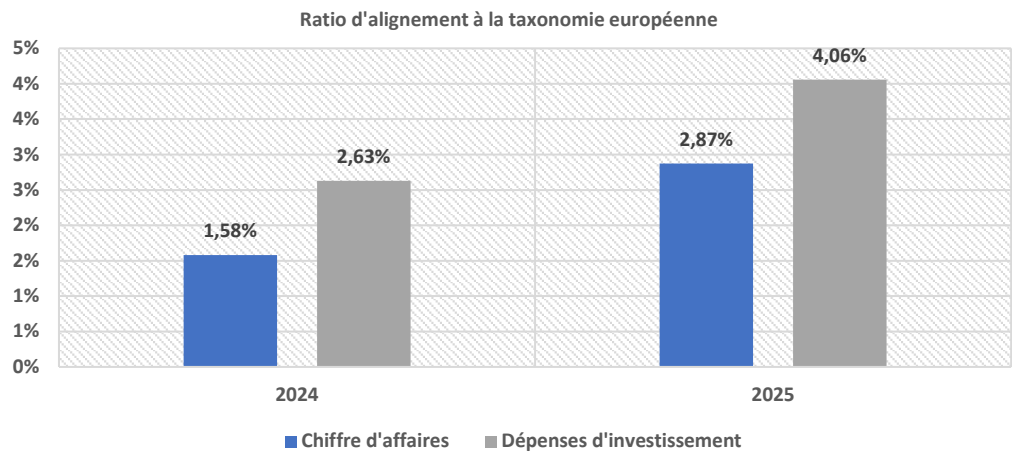
Les activités éligibles font ensuite l'objet d'une analyse d'alignement. Ainsi, pour être considérée « alignées » sur le plan environnemental, ces activités doivent :

- Contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux ci-dessus ;
- Ne causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- Être exercées dans le respect des garanties sociales minimales.

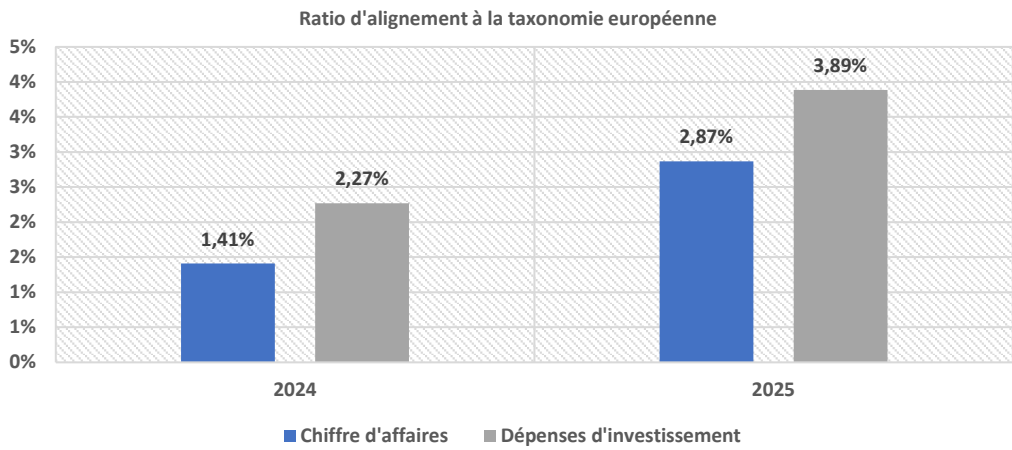
Le tableau ci-dessous illustre le ratio d'alignement relatif aux activités d'investissement au 31 décembre 2025.

En 2025, AG2R LA MONDIALE a changé de fournisseur de données et utilise désormais les données d'ISS ESG pour déterminer l'éligibilité et l'alignement de ses activités à la Taxonomie européenne. Les calculs et cohérences des données font l'objet d'une vérification indépendante par un auditeur externe dans le cadre des exigences de la CSRD.

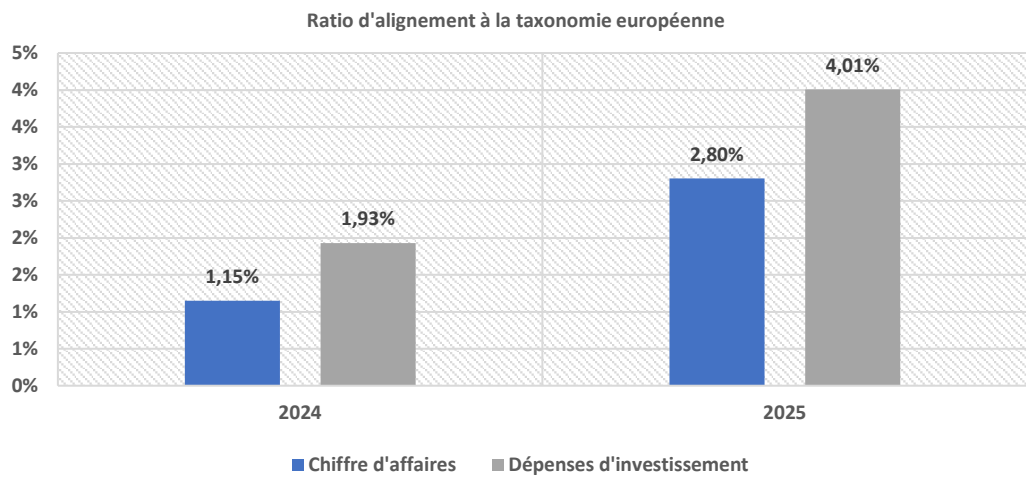
ALM DYNAMIC



ALM CLASSIC



ALM OFFENSIF



D. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de sa politique climat s'est notamment fixé un objectif de température implicite de ses portefeuilles de valeurs mobilière, de 2,5°C à l'horizon 2030 ; une perspective assortie d'un seuil intermédiaire de 2,6°C pour 2025 et AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs s'inscrit dans cette démarche.

Il est vérifié que les fonds sélectionnés (hors OPC indiciels et ETF) appliquent eux-mêmes une démarche d'investissement responsable cohérente avec celle du groupe dont le volet de la politique climat.

E. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Face à la dégradation de la biodiversité, les acteurs financiers ont une responsabilité accrue. L'intégration de ces enjeux au cœur des stratégies d'investissement est désormais rendue nécessaire par une réglementation internationale croissante et des risques financiers substantiels liés à l'érosion du capital naturel.

La biodiversité, concept complexe englobant la variété des organismes vivants, leurs interactions et les écosystèmes, constitue un bien commun essentiel. Selon l'IPBES¹³, son déclin sans précédent est principalement dû à cinq facteurs :

- Le changement d'affectation des terres et des mers ;
- La surexploitation des ressources naturelles ;
- Le changement climatique ;
- La pollution ;
- L'introduction d'espèces exotiques invasives.

Ces pressions compromettent le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'humanité : la perte de biodiversité peut en effet engendrer des risques économiques et financiers pour les entreprises et les Etats, du fait d'une détérioration des services écosystémiques (approvisionnement, régulation, culturels) rendus par la Nature qui peuvent se traduire par de multiples effets (dommages aux infrastructures, pertes de récoltes et hausses de prix).

Cadre réglementaire : un contexte évolutif

Les récentes évolutions réglementaires soulignent l'importance croissante de l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans les stratégies et les processus décisionnels des institutions financières. La préservation du capital naturel est un impératif social, économique et financier dans une perspective de transition vers une économie durable.

Dans le cadre de la Convention sur la biodiversité biologique (CDB), les accords de Kunming-Montréal, signés lors de la COP15¹⁴ sur la biodiversité en 2022, établissent des objectifs ambitieux visant à atteindre quatre ambitions d'ici 2050 :

- La conservation et la restauration de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes
- L'utilisation durable de la biodiversité ;
- La mobilisation des ressources nécessaires ;
- Le partage équitable des bénéfices liés à l'utilisation des ressources génétiques.

Grâce à 23 cibles fixées pour 2030, ce cadre prévoit la conservation de 30 % des zones terrestres, d'eaux intérieures et de zones côtières et marines, la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés, une réduction de moitié de l'introduction d'espèces invasives, et une réduction des subventions préjudiciables à l'état de la biodiversité de 500 milliards de dollars par an¹⁵.

Démarche d'AG2R LA MONDIALE sur le périmètre des valeurs mobilières

AG2R La Mondiale s'engage dans une démarche progressive d'intégration de la biodiversité dans sa politique d'investissement. Cette intégration est un processus d'amélioration continue, soumis à des facteurs externes tels que l'évolution du cadre réglementaire et la disponibilité de méthodologies et de données fiables pour évaluer les impacts et les dépendances des investissements sur la biodiversité.

Le groupe intègre la préservation de la biodiversité dans sa stratégie de développement durable, en cohérence avec les engagements pris lors de la COP15. Cette démarche s'inscrit naturellement dans le prolongement de ses actions climatiques, reconnaissant l'interconnexion profonde entre la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité.

L'intégration de la biodiversité dans les processus de gestion des investissements et des risques d'AG2R LA MONDIALE se décline selon une approche diversifiée, articulée autour des axes suivants :

- **L'identification des risques** : AG2R LA MONDIALE combine une évaluation quantitative de l'empreinte biodiversité avec une analyse qualitative des dépendances et pressions exercées par les investissements sur les écosystèmes. Cette méthodologie permet d'identifier les risques associés à l'érosion de la biodiversité et de mieux comprendre les relations de dépendance des investissements vis-à-vis de la nature (méthodologie décrite cf. H.2. Les risques associés à l'érosion de la biodiversité).
- **Les exclusions sectorielles** (charbon, pétrole et gaz)

Secteurs	Pressions IPBES associées	Commentaires
Charbon	• Changement climatique ; • Destruction des milieux naturels ; • Surexploitation des ressources et trafic illégal ; • Diverses pollutions.	Exclusions liées à la politique climat du groupe. Pour lutter contre le réchauffement climatique (une des cinq pressions identifiées par l'IPBES), AG2R LA MONDIALE applique une politique d'exclusion sectorielle sur le charbon et les producteurs d'électricité
Pétrole et Gaz	• Changement climatique ; • Destruction des milieux naturels ; • Surexploitation des ressources et trafic illégal ; • Diverses pollutions.	Exclusions liées à la politique climat du groupe. Pour lutter contre le réchauffement climatique (une des cinq pressions identifiées par l'IPBES), AG2R LA MONDIALE applique une politique d'exclusion sectorielle sur les hydrocarbures non conventionnels
Tabac	• Destruction des milieux naturels ; • Surexploitation des ressources et trafic illégal ; • Changement climatique ; • Diverses pollutions.	La démarche d'exclusion du tabac a un impact social mais également environnemental. AG2R LA MONDIALE limite son implication dans une industrie responsable de la destruction des milieux naturels, de la surexploitation des ressources et du trafic illégal, du changement climatique et de diverses pollutions.

- **L'intégration des critères biodiversité dans la notation ESG** : AG2R LA MONDIALE intègre des critères biodiversité dans la notation ESG des investissements, au cas par cas, selon les secteurs (méthodologie décrite cf. I. A. 4. Analyse ESG et évaluation).
- **L'investissement dans des fonds thématiques** : Le groupe investit dans des fonds de dépollution à travers la gestion Private Equity. La stratégie consiste à acquérir des sites pollués (industriels, commerciaux, tertiaires) pour les désamianter, démolir et dépolluer, puis les réhabiliter en terrains constructibles. L'objectif est de réaliser un projet immobilier (habitation, commerce, activités, bureaux) valorisant le site.
- **L'intégration de critères biodiversité dans les questionnaires IR** adressés aux sociétés de gestion externes (Multigestion et Private Equity) ;

- **La publication de rapports réglementaires** : le groupe publie des rapports réglementaires intégrant les enjeux de biodiversité, conformément à la CSRD et au règlement SFDR (PAI et taux d'investissement durable¹⁶).

Cette approche permet à AG2R LA MONDIALE de contribuer efficacement à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et participer à la réalisation des cibles 8, 14, 15 et 21 de l'Accord de Kunming-Montréal. Toutefois, en l'absence de données et de méthodologies standardisées, le groupe adopte actuellement une approche contributive, sans fixer d'objectifs quantitatifs pour 2030.

Ci-dessous le tableau des cibles identifiées et les actions associées :

Cible	Description	Action(s) associée(s)
8	Minimiser les impacts du changement climatique : Minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter sa résilience grâce à des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe.	• Application de la politique climat
14	Intégration des valeurs de biodiversité dans les processus de décision : Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, réglementations, planifications et processus de développement, stratégies d'éradication de la pauvreté, évaluations environnementales stratégiques, les évaluations d'impact et, le cas échéant, la comptabilité nationale, au sein et entre tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en alignant progressivement les activités publiques et privées pertinentes, les flux fiscaux et financiers avec les objectifs et les cibles de ce cadre.	• Intégration de la biodiversité dans la notation ESG des investissements, au cas par cas, selon les secteurs ; • Exclusions sectorielles liées à la politique climat.
15	Impacts et dépendances des entreprises : Encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles	• Evaluation de l'empreinte biodiversité (MSA.km²) ; • Evaluation qualitative des impacts et des dépendances via la donnée ENCORE.
21	Connaissances traditionnelles : Veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, les pratiques et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ne devant être accessibles qu'avec leur consentement préalable et éclairé.	• Sensibilisation de la Direction des Investissements et du Financement aux enjeux et risques liés à la biodiversité

Le résultat quantitatif d'empreinte biodiversité est disponible à la section « démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité ».

Développement et amélioration continue : feuille de route biodiversité

En 2025, AG2R LA MONDIALE a poursuivi le développement de son dispositif de gestion des risques liés à la biodiversité, en structurant de manière progressive et cohérente les différents volets de sa stratégie.

L'année a notamment été marquée par :

- **Un premier déploiement de la mesure de l'empreinte biodiversité** améliorant significativement la capacité d'identification et de quantification des expositions aux pressions exercées sur les écosystèmes (**Cible 15**) ;
- **La mise en place d'un programme de sensibilisation et de formation**, destiné à renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'érosion de la biodiversité par les équipes de la Direction

des Investissements et du Financement, notamment par l'intégration de sessions de la Fresque de la biodiversité dans le plan de formation (**cible 21**) ;

- **L'examen d'une politique Climat & Biodiversité** par le Comité des Investissements du groupe au quatrième trimestre 2025, constituant une étape structurante pour la stratégie du groupe en matière de préservation de la biodiversité.

À compter du 1^{er} janvier 2026, la politique Climat & Biodiversité entre en vigueur et entraîne la mise en œuvre effective d'une nouvelle exclusion sectorielles ciblant les producteurs, négociants et entreprises de transformation de matières premières agricoles (huile de Palme, papier, bétail, soja, bois, caoutchouc, café, cacao et cuir) dont les activités contribuent significativement à la déforestation. Ce volet biodiversité vise tout particulièrement les vecteurs d'incidence directe de la perte de biodiversité, et plus spécifiquement l'impact négatif indirect identifié, à savoir les pressions exercées par les émissions de gaz à effet de serre des entreprises sur l'état de la biodiversité.

Indépendamment des résultats de l'analyse de double matérialité, ce volet comprend un compartiment dédié à la gestion des risques et des dépendances des entreprises bénéficiaires des investissements. Ce processus de gestion des risques se compose de quatre briques : l'identification et la mesure, l'intégration de l'analyse dans le processus d'investissement, le dialogue actionnarial, et la transparence.

Les travaux jusqu'alors menés ont permis une première quantification de l'empreinte biodiversité des portefeuilles d'investissements gérés en direct. Inscrits dans la continuité de ces travaux, 2026 sera consacré à la poursuite de l'amélioration du dispositif :

- Le suivi des indicateurs sera renforcé et approfondi, les éventuelles évolutions méthodologiques des fournisseurs de données seront intégrées ;
- AG2R LA MONDIALE étudiera la possibilité de définir une trajectoire « biodiversité » formalisée, incluant des objectifs et un indicateur de suivi opérationnel, conformément aux attentes réglementaires.

F. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

1. Cartographie des risques de durabilité des valeurs mobilières (appréciation qualitative)

AG2R LA MONDIALE a engagé un travail structuré de cartographie de ses risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité, visant à la fois à identifier les facteurs de risque pertinents au regard de ses portefeuilles, à en évaluer l'intensité et l'horizon temporel, et à définir les mesures appropriées dans une démarche de best-effort.

Les différents risques de durabilité identifiés par AG2R La Mondiale peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- Les risques **physiques**, liés aux conséquences directes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les actifs et les activités économiques ;
- Les risques de **transition**, associés aux ajustements réglementaires et technologiques qu'impose le passage vers une économie bas-carbone ;
- Les risques de **responsabilité**, découlant des mises en cause juridiques ou réputationnelles auxquelles peuvent être exposés les entreprises et émetteurs en raison de leur contribution aux atteintes environnementales ou sociales.

Pour évaluer ces risques, AG2R LA MONDIALE a retenu une approche qualitative et pragmatique, qui traduit la compréhension que le Groupe se forge de l'environnement dans lequel il opère, des dynamiques de transformation à l'œuvre et des conséquences concrètes que la dégradation des équilibres climatiques et écologiques peut engendrer sur la valeur de ses investissements. Cette approche privilégie le jugement éclairé et la cohérence d'ensemble plutôt qu'une quantification dont l'ampleur et le calendrier demeurent, par nature, incertains.

Chaque sous-catégorie de risque fait l'objet d'une caractérisation selon trois dimensions complémentaires :

- La première porte sur la nature du risque, en distinguant les facteurs exogènes, qui s'imposent à l'émetteur indépendamment de ses choix stratégiques, des facteurs endogènes, sur lesquels il dispose de leviers d'action ;
- La deuxième dimension concerne l'horizon temporel de matérialisation, défini conformément aux dispositions de la norme ESRS 1, paragraphe 77, du règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission européenne : le court terme correspond à un horizon inférieur ou égal à un an, le moyen terme couvre une période pouvant aller de un à cinq ans, et le long terme s'étend au-delà de cinq ans ;
- La troisième dimension porte sur l'intensité du risque, évaluée selon une grille de critères qualitatifs internes.
 - Un risque est qualifié d'intensité **élevée** lorsque que sa probabilité de matérialisation est forte, qu'il revêt un caractère systémique ou difficilement diversifiable, que ses conséquences sont irréversibles, ou que le cadre réglementaire correspondant est déjà en vigueur ou en application imminente ;
 - Un risque d'intensité « **moyen à élevé** » se caractérise par un impact financier probable mais partiellement quantifié, une probabilité significative de matérialisation, une concentration sur certains secteurs ou géographies, une tendance haussière clairement identifiée et un cadre réglementaire en cours de structuration ;
 - Un risque d'intensité **moyenne** correspond à un impact financier plausible mais dont l'ampleur reste incertaine, une probabilité modérée de matérialisation, l'existence

d'opportunités compensatoires liées à la transition, une forte dépendance aux choix stratégiques de l'émetteur et un cadre réglementaire encore en émergence.

Le tableau présenté en page suivante détaille l'ensemble des sous-catégories de risques identifiées, leur caractérisation selon ces trois dimensions et les mesures d'atténuation retenues par AG2R LA MONDIALE.

AG2R LA MONDIALE considère cette cartographie comme un outil appelé à évoluer au rythme de l'amélioration des connaissances scientifiques, de l'affinement des constats sur les impacts climatiques et environnementaux, et du renforcement progressif des cadres réglementaires. Le Groupe fera preuve de pragmatisme dans la mise à jour de cette analyse et procédera à une revue annuelle de la cartographie, conduite par les équipes risques de marché et durabilité. Cette démarche garantira que l'évaluation des risques reflète en permanence l'état le plus actuel de la compréhension des enjeux et des transformations en cours.

Si à ce stade, les secteurs économiques et les zones géographiques ne sont pas encore différenciées selon les risques de durabilités qu'ils représentent, cette démarche d'analyse et d'identification sera initiée dès 2026.

Typologie de Risque	Sous-cat.	Nature des risques	Horizon	Niveau Intensité	Risques associés	Mesures
RISQUE PHYSIQUE Risque résultant des impacts directs des changements environnementaux sur les activités, les actifs et les chaînes de valeur, incluant les évolutions climatiques et la dégradation de la biodiversité.	Climat : risque physique aigu Événements climatiques extrêmes	EXOGENE + ENDOGENE Exogène : phénomènes climatiques externes sur lesquels l'assureur n'a pas de prise.	Court, Moyen et Long Terme Se manifestent déjà. La probabilité d'occurrence augmentera dans le temps	Elevé Croissante avec l'augmentation des événements de forte intensité	- Risque financier - Risque opérationnel - Risque de réputation	- Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 de la nouvelle politique climat et biodiversité - Suivi des risques climatiques : VaR Climatiques
	Climat : risque physique chronique Hausse températures, niveau mer, précipitations etc...	Endogène : exposition à des secteurs et émetteurs à fortes émissions (énergie, matériaux, transport), concentration sur des secteurs ou émetteurs localisés dans des zones sensibles (immobilier, utilities, industrie etc...).	Moyen, Long Terme Lent mais irréversible	Moyen à Elevé Lent mais irréversible. L'intensité augmentera très fortement avec le temps dans une trajectoire BAU		
	Biodiversité : dépendances aux services écosystémiques Dégradation de la chaîne d'approvisionnement indispensable à certains secteurs d'activité	EXOGENE + ENDOGENE Exogène : dégradation de la chaîne d'approvisionnement des secteurs d'activité Endogène : concentration sur des secteurs ou émetteurs situés dans des zones sensibles (exemple : zone de stress hydrique => utilities)	Court, Moyen et Long Terme Se manifestent déjà. La dégradation de la chaîne d'approvisionnement de certains secteurs d'activité augmentera avec le temps	Moyen à Elevé La probabilité d'occurrence de ces risques est forte et en augmentation dans une trajectoire BAU. Elevé pour secteurs impactant.		
	Biodiversité : impacts sur services écosystémiques Artificialisation, pollution, surexploitation etc...	ENDOGENE Exposition à secteurs d'activité et émetteurs dégradant les services écosystémiques	Court, Moyen et Long Terme Se manifestent déjà et augmentera dans le temps.	Moyen à Elevé La probabilité d'occurrence de ces risques est forte et en augmentation dans une trajectoire BAU. Elevé pour secteurs impactant.		
RISQUE DE TRANSITION Risque résultant des transformations économiques, réglementaires, technologiques et sociétales liées à la transition vers un modèle durable, notamment en réponse aux enjeux climatiques et de biodiversité	Climat : risque réglementaire Correspond aux effets de la transition vers une économie bas carbone	EXOGENE Prix du carbone, nouvelles réglementations, évolution de la demande etc..	Court, Moyen Terme Se manifestent déjà et augmenteront avec le renforcement des réglementations.	Elevé Se manifestent déjà et augmenteront avec le renforcement des réglementations.	- Risque financier - Risque opérationnel - Risque de réputation	- Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 de la nouvelle politique climat et biodiversité - Suivi des risques climatiques : VaR Climatiques - Plan de Transition Groupe en cours d'élaboration
	Climat : risque technologique Correspond aux effets de la transition vers une économie bas carbone : opportunité et disruption technologiques	EXOGENE + ENDOGENE Exogène : disruptions et opportunités technologiques Endogène : exposition à des secteurs et émetteurs sensibles aux évolutions technologiques (immobilier, utilities, industrie etc...).	Moyen Terme Progressif et partiellement prévisible.	Moyen Le risque est significatif mais progressif et partiellement prévisible. Les disruptions technologiques offrent aussi des opportunités		
	Biodiversité : risque réglementaire Durcissement du cadre réglementaire biodiversité	EXOGENE Cadre législatif imposé (exemple, Kunming, règlement déforestation, CSRD E4, ZAN).	Court, Moyen Terme Cadre moins mature mais se structure.	Moyen		
RISQUE DE RESPONSABILITÉ Risque associé à l'ouverture de procédures contentieuses ou juridiques susceptibles d'affecter la responsabilité ou la réputation du groupe	Litiges Actions en justice, contentieux, devoir de vigilance	EXOGENE + ENDOGENE Exogène : évolutions des réglementations et des attentes de la société/clients. Endogène : gestion des enjeux ESG du groupe	Court, Moyen Terme Augmenteront avec le renforcement des réglementations et des attentes de la société (associations, ONG...).	Moyen à Elevé Le risque est en forte croissance	- Risque opérationnel - Risque de réputation	- Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 de la nouvelle politique climat et biodiversité - Audit externe (CSRD) - Label ISR - Analyse des controverses
	Greenwashing Communication ESG trompeuses	ENDOGENE Découpe des pratiques internes : gestion des enjeux ESG et de la qualité de la communication associée.	Court et Moyen Terme Augmenteront avec le renforcement des contrôles des régulateurs et ONG	Moyen à Elevé		

2. Les risques associés au changement climatique

Les risques associés au changement climatique, outre ceux liés aux questions de responsabilité, relèvent de deux catégories principales : les risques physiques d'une part et les risques de transition d'autre part.

Pluies abondantes, sécheresses, hausse du niveau de la mer, augmentation de la température moyenne, vagues de chaleur et tempêtes, perte de biodiversité ... sont autant de conséquences et matérialisations physiques du changement climatique. Elles constituent autant d'atteintes potentielles à l'intégrité et à la pérennité des actifs (bâtiments, infrastructures...) détenus par l'institution ou par les émetteurs auxquelles elle est exposée (entreprises, états, collectivités territoriales), que ce soit directement ou indirectement via des fonds.

Les risques de transition incarnent quant à eux les conséquences pour les acteurs économiques des politiques nationales et internationales de lutte contre le réchauffement climatique.

La transition énergétique peut également être envisagée comme un gisement d'opportunités d'investissement, en lien, d'une part, avec la capacité des acteurs économiques à s'adapter au changement climatique et à innover (énergies renouvelables, efficacité énergétique...) ou sous l'angle de la valorisation du patrimoine immobilier d'autre part.

Depuis 2022, AG2R LA MONDIALE utilise le modèle de VaR (Value at Risk) climatique développé par MSCI pour évaluer l'impact financier des risques climatiques sur les portefeuilles de valeurs mobilières.

Conforme aux recommandations de la TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures), cette approche couvre les deux catégories de risques pré-citées.

Le modèle s'appuie sur les scénarios climatiques du NGFS (Network for Greening the Financial System), largement reconnus par les banques centrales et autorités de supervision comme cadre de référence. Ces scénarios décrivent différentes trajectoires d'évolution du climat à horizon 2100 — de +1,5 °C à +3 °C — et distinguent les hypothèses de transition ordonnée des transitions désordonnées.

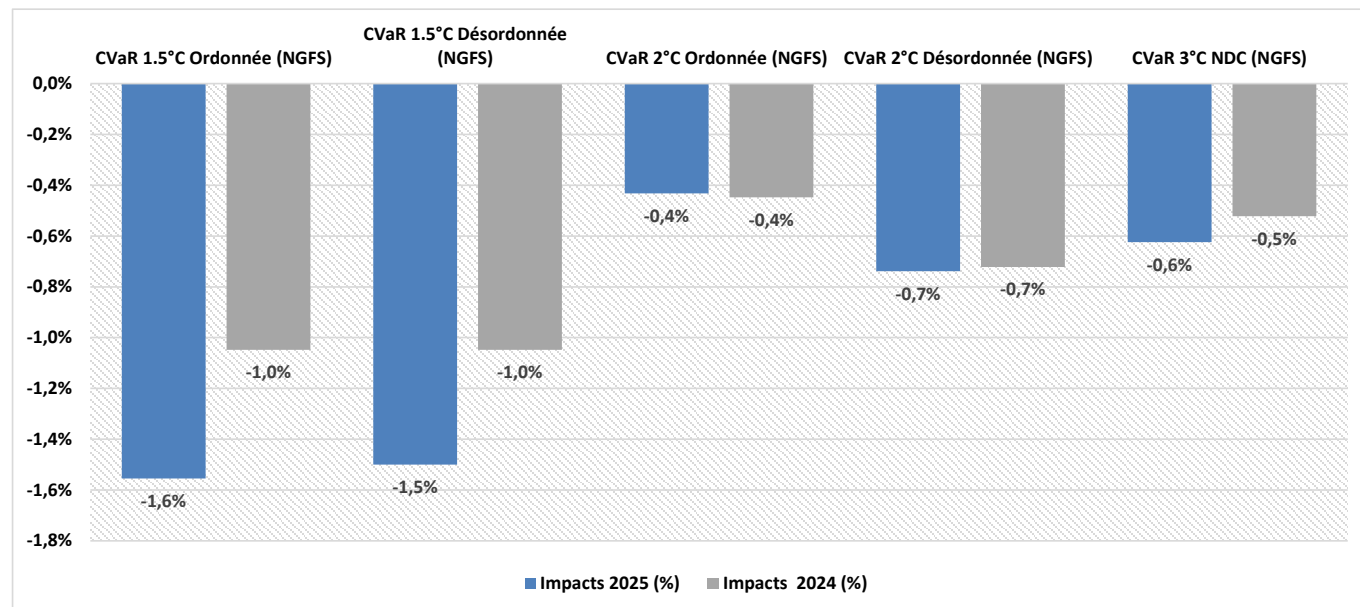
Pour chaque émetteur et chaque instrument coté, le modèle MSCI évalue séparément l'impact des risques de transition et des risques physiques. Ces deux composantes sont ensuite combinées pour établir une CVaR propre à chaque titre.

À partir de ces résultats, AG2R LA MONDIALE calcule une CVaR de portefeuille pour les cinq scénarios du NGFS. L'indicateur global est obtenu en agrégeant les CVaR individuelles, pondérées par le poids de chaque position. Cette démarche permet d'appréhender de manière cohérente la contribution de chaque actif à l'exposition climatique du portefeuille, en reliant l'intensité du risque associé à son importance réelle dans l'allocation. Le modèle MSCI distingue par ailleurs les modalités de calcul selon le type d'émetteur — privé ou souverain — afin de refléter la nature spécifique des risques.

ALM CLASSIC

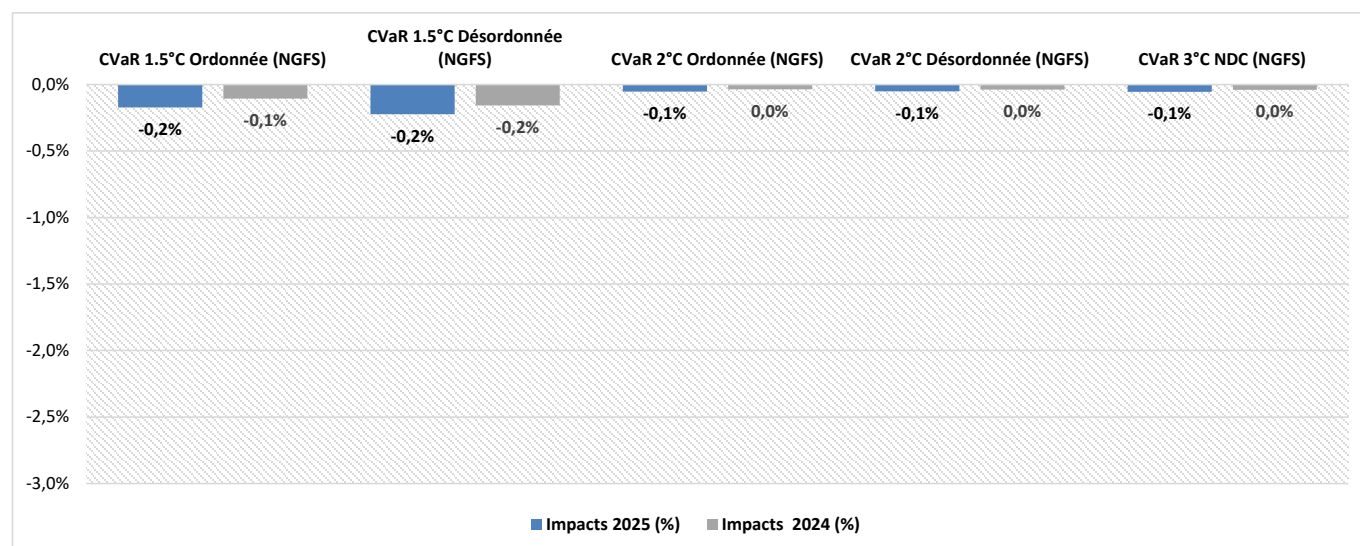
En 2025, les CVaR présentées dans les graphiques ci-dessous sont exprimées en pourcentage de la valeur de marché totale du portefeuille (1,98 milliards d'euros). Le taux de couverture de l'analyse s'élève à 21,49%, soit 0,43 milliards d'euros.

Scénarios climatiques appliqués aux émetteurs privés



Source : MSCI, AG2R LA MONDIALE

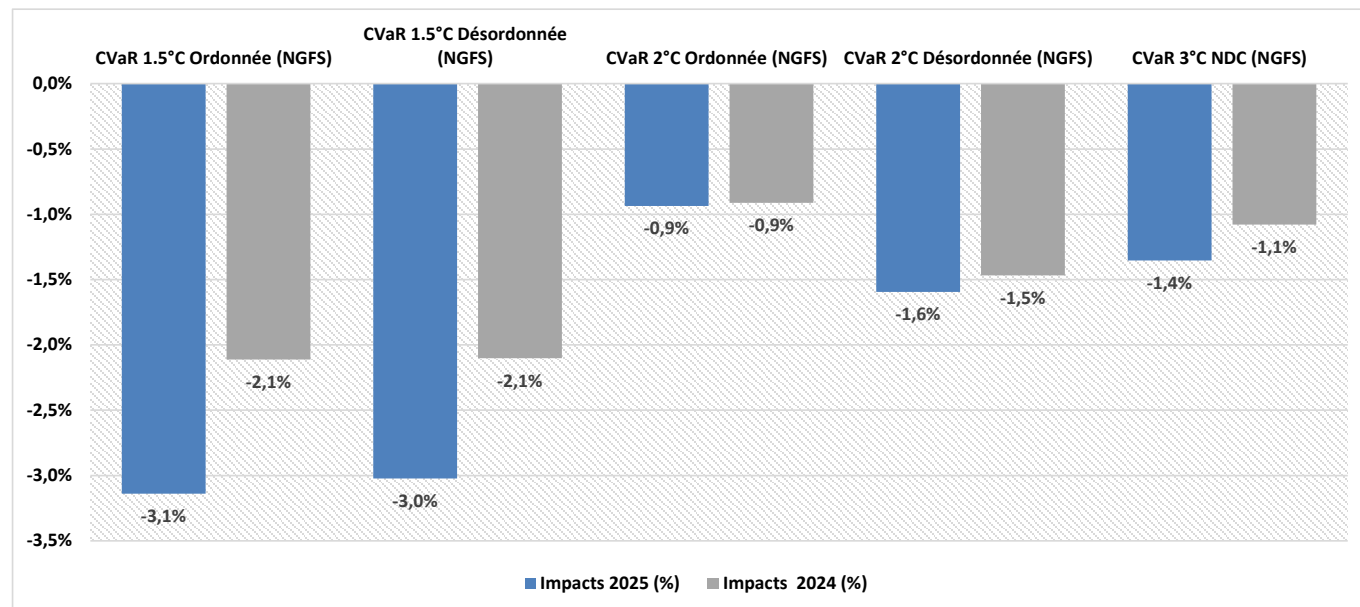
Scénarios climatiques appliqués aux émetteurs souverains



ALM DYNAMIC

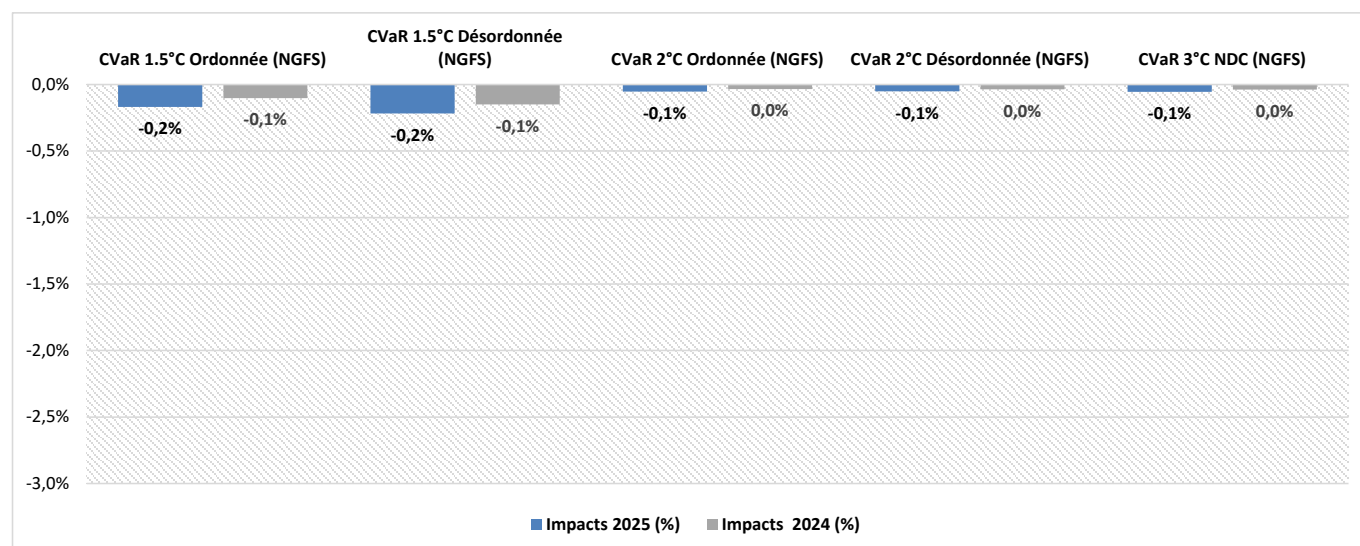
En 2025, les CVaR présentées dans les graphiques ci-dessous sont exprimées en pourcentage de la valeur de marché totale du portefeuille (1,24 milliards d'euros). Le taux de couverture de l'analyse s'élève à 32,24%, soit 0,40 milliards d'euros.

Scénarios climatiques appliqués aux émetteurs privés



Source : MSCI, AG2R LA MONDIALE

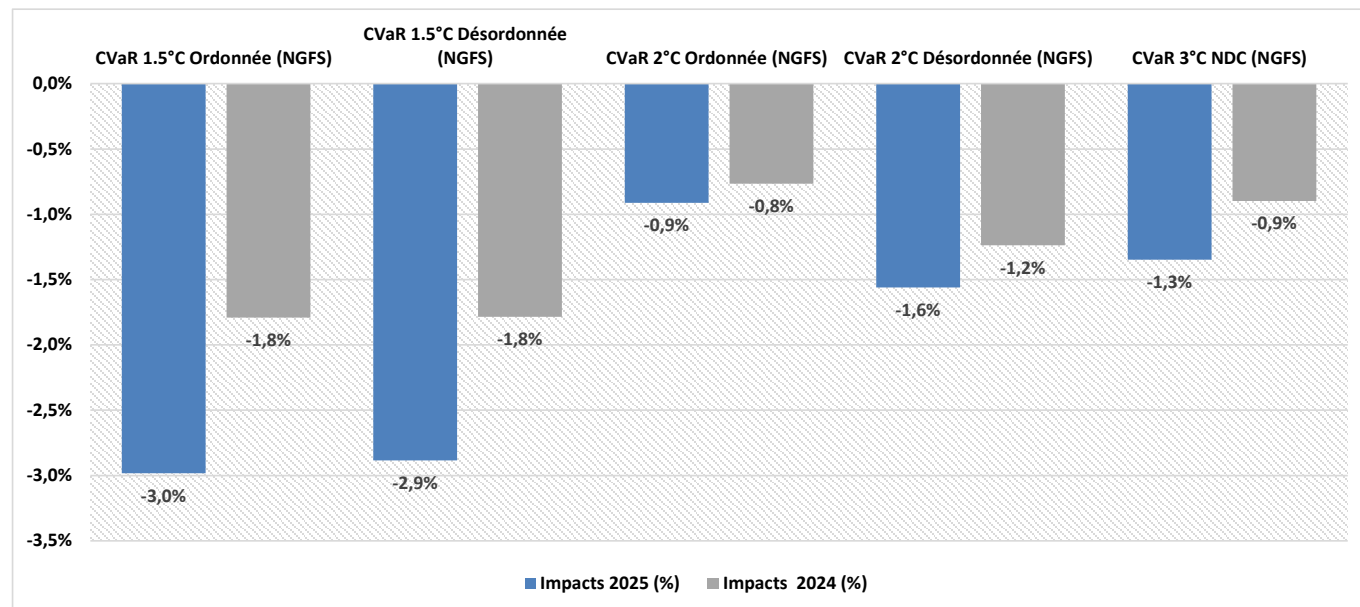
Scénarios climatiques appliqués aux émetteurs souverains



ALM OFFENSIF

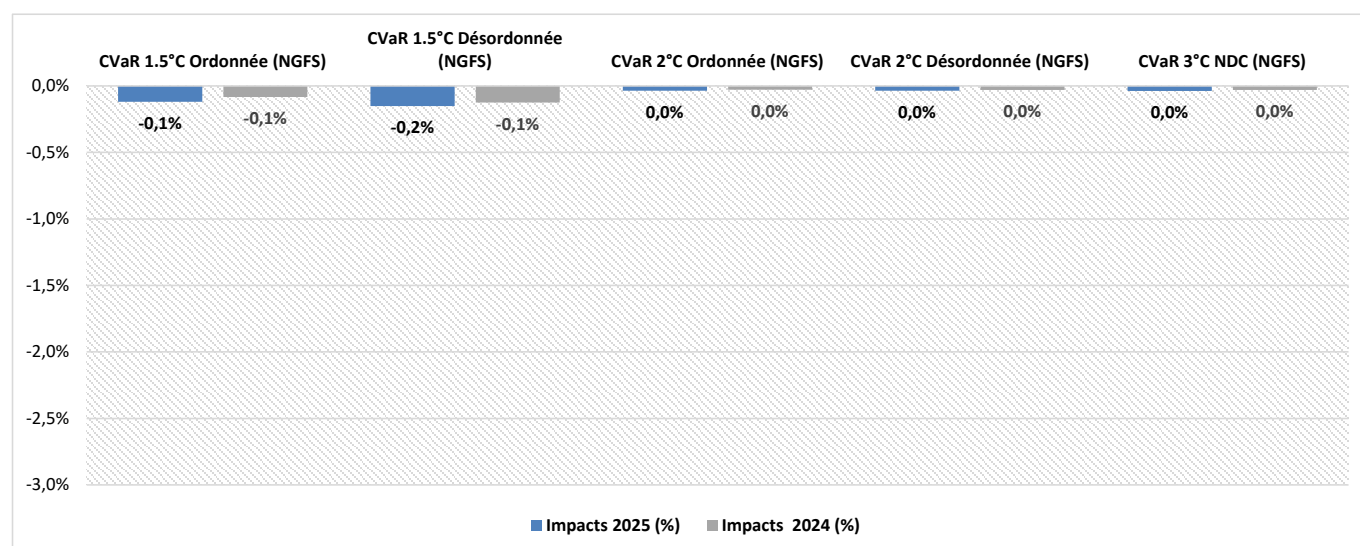
En 2025, les CVaR présentées dans les graphiques ci-dessous sont exprimées en pourcentage de la valeur de marché totale du portefeuille (1,16 milliards d'euros). Le taux de couverture de l'analyse s'élève à 31,16%, soit 0,36 milliards d'euros.

Scénarios climatiques appliqués aux émetteurs privés



Source : MSCI, AG2R LA MONDIALE

Scénarios climatiques appliqués aux émetteurs souverains



L'analyse des résultats compare les impacts des scénarios NGFS entre les exercices 2024 et 2025. Cette comparaison met en évidence que, pour ces deux périodes, les scénarios limitant le réchauffement climatique à +1,5 °C s'avèrent être les plus défavorables. Ces scénarios sont associés, selon les hypothèses du modèle MSCI, à des coûts de transition plus élevés, reflétant un risque accru lié au rythme et à l'ampleur des efforts de décarbonation de l'économie. À ce titre, ils apparaissent comme les scénarios présentant les impacts financiers potentiels les plus significatifs en matière de risque de transition (cf. annexes).

Limites méthodologiques et précautions d'interprétation

L'analyse de la CVaR doit être interprétée avec prudence. Les résultats présentés reposent en effet sur un ensemble d'hypothèses prospectives, de paramètres macroéconomiques et sectoriels, ainsi que sur des données d'émissions de gaz à effet de serre et des trajectoires de décarbonation qui sont susceptibles d'évoluer au fil du temps. Cet indicateur est sensible aux choix méthodologiques et aux mises à jour du modèle sous-jacent, notamment en ce qui concerne l'estimation des risques physiques et les trajectoires sectorielles. Par ailleurs, la CVaR globale est étroitement dépendante de la composition spécifique du portefeuille, en particulier de la pondération des émetteurs, des expositions sectorielles et des répartitions géographiques. À ce stade, AG2R LA MONDIALE considère cet indicateur comme un outil d'analyse destiné à apprécier la sensibilité du portefeuille à différents scénarios climatiques. Il ne constitue ni une prévision de performance financière, ni une mesure exhaustive du risque climatique. Il s'inscrit dans un ensemble plus large d'indicateurs et d'analyses visant à améliorer la compréhension des expositions aux risques liés au changement climatique.

Des informations supplémentaires sont disponibles en annexe, incluant des précisions méthodologiques détaillées, des définitions clés, ainsi qu'une analyse plus approfondie des résultats.

Gouvernance et utilisation de la VaR Climatique

MSCI intervient en qualité de fournisseur de données et de modèle pour le calcul de la VaR climatique. L'équipe Risque de Marché et de Durabilité d'AG2R LA MONDIALE, qui revoit le cadre de gestion des risques climatiques à minima annuellement, est responsable de la production et de l'analyse de la CVaR des portefeuilles.

AG2R LA MONDIALE estime que le niveau de maturité actuel des modèles ne permet pas encore l'intégration de cet indicateur dans le processus décisionnel de gestion d'investissement. La volatilité de ces modèles, notamment illustrée par les récentes évolutions du modèle de VaR physique, justifie cette approche prudente. Néanmoins, cet indicateur est utilisé comme outil d'analyse complémentaire des risques baissiers en lien avec le réchauffement climatique. Dans ce cadre, les résultats sont présentés au Comité Risques de Marché et de Durabilité, principale instance en matière de gestion des risques, puis portés à la connaissance du Directoire via le compte rendu du comité, et inscrits à l'ordre du jour du Directoire d'ALMGA.

Plan d'amélioration

AG2R LA MONDIALE analyse les risques financiers liés au changement climatique depuis trois ans et inscrit cette démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

En 2025, le Groupe a renforcé ses capacités d'analyse et de suivi de la VaR climatique, notamment par l'intégration d'analyses sectorielles et par le développement d'une lecture par zone géographique permettant d'affiner la compréhension des sources de risque.

En 2026, le suivi de cet indicateur, l'analyse des évolutions méthodologiques du modèle MSCI et l'évaluation des conditions permettant, si possible, une intégration plus avancée dans le dispositif global de gestion des investissements et des risques de durabilité seront approfondis.

3. Les risques associés à l'érosion de la biodiversité

La prise en compte des risques liés à la biodiversité constitue un axe structurant de la stratégie d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE. Cette approche reconnaît l'interdépendance entre les activités économiques, la disponibilité des ressources naturelles et le bon fonctionnement des écosystèmes. Les risques liés à la nature résultent à la fois des dépendances des entreprises aux services écosystémiques et des impacts de leurs activités sur la biodiversité. Ils se déclinent principalement en risques physiques, liés à la dégradation des écosystèmes, et en risques de transition, induits par l'évolution des cadres réglementaires, des usages et des attentes des parties prenantes. Afin d'identifier et d'analyser ces risques, AG2R LA MONDIALE mobilise une approche conjuguant évaluation quantitative des impacts (empreinte biodiversité) et analyse qualitative des dépendances et pressions, reposant sur des outils reconnus du marché.

Mesure de l'empreinte biodiversité

AG2R LA MONDIALE mesure l'empreinte biodiversité de ses investissements à l'aide de l'indicateur MSA (Mean Species Abundance), calculé par Carbon4 Finance selon la méthodologie BIA-GBS (Biodiversity Impact Assessment – Global Biodiversity Score). La méthode couvre à ce stade quatre des cinq pressions anthropiques définies par l'IPBES. La pression liée aux espèces exotiques invasives ainsi que les écosystèmes marins ne sont pas encore intégrés, en raison de limites de données et d'un consensus scientifique encore en cours de construction.

L'empreinte biodiversité mesure la pression exercée sur la biodiversité en quantifiant la perte moyenne d'abondance des espèces due aux principales pressions anthropiques. Exprimé en MSA.km², il fournit une lecture agrégée de l'impact des portefeuilles sur les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce. Un impact de 1 MSA.km² correspond à la perte équivalente d'1 km² d'écosystème intact, c'est-à-dire, par analogie, à 1 km² de forêt primaire entièrement artificialisée. Par ailleurs, l'approche distingue les impacts « statiques » (impacts cumulés jusqu'à l'année N-1) des impacts « dynamiques » (impacts additionnels de l'année N).

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la méthodologie [Carbon4 finance](#).

ALM CLASSIC

À ce stade, la méthodologie BIA-GBS couvre 63,00% des investissements de ALM CLASSIC, 92,03% des titres d'entreprises (actions et obligations) et 95,43% des titres souverains. L'impact biodiversité résultant de ces investissements demeure principalement localisé sur les écosystèmes terrestres.

Portefeuille Actions et obligations d'entreprises		31/12/2025
Perte de biodiversité absolue (MSA.km²)	Terrestre-Dynamique	2 334,01
	Terrestre-Statique	2 209,52
	Aquatique-Dynamique	23,59
	Aquatique-Statique	140,59

Source : CARBON4, AG2R LA MONDIALE

Encours totaux émetteurs privés couvert : 0,31 Milliards soit 15,66% de l'encours total

L'empreinte biodiversité liée à l'activité économique des entreprises financées par le portefeuille concerne majoritairement le milieu terrestre.

En décembre 2025, l'impact est évalué à 2209,52 MSA.km² en statique et 2334,01 MSA.km² en dynamique (soit l'équivalent de 2209,52 km² d'artificialisation constatée et 2334,01 km² d'artificialisation supplémentaire).

Portefeuille Obligations souveraines		31/12/2025
Perte de biodiversité absolue (MSA.km²)	Terrestre-Dynamique	392,25
	Terrestre-Statique	48 573,45
	Aquatique-Dynamique	7,27
	Aquatique-Statique	1 448,94

Source : CARBON4, AG2R LA MONDIALE

Encours totaux émetteurs souverains couverts : 0,17 Milliards soit 8,72% de l'encours total

L'empreinte biodiversité liée à l'activité économique des émetteurs souverains financés par le portefeuille concerne majoritairement le milieu terrestre. En décembre 2025, l'impact est évalué à 48573,45 MSA.km² en statique et 392,25 MSA.km² en dynamique (soit 48573,45 km² d'artificialisation constatée et 392,25 km² d'artificialisation supplémentaire).

ALM DYNAMIC

À ce stade, la méthodologie BIA-GBS couvre 53,44% des investissements de ALM DYNAMIC, 94,45% des titres d'entreprises (actions et obligations) et 95,65% des titres souverains. L'impact biodiversité résultant de ces investissements demeure principalement localisé sur les écosystèmes terrestres.

Portefeuille Actions et obligations d'entreprises		31/12/2025
Perte de biodiversité absolue (MSA.km²)	Terrestre-Dynamique	1 398,34
	Terrestre-Statique	3 195,41
	Aquatique-Dynamique	14,50
	Aquatique-Statique	209,35

Source : CARBON4, AG2R LA MONDIALE

Encours totaux émetteurs privés couvert : 0,33 Milliards soit 26,19% de l'encours total

L'empreinte biodiversité liée à l'activité économique des entreprises financées par le portefeuille concerne majoritairement le milieu terrestre.

En décembre 2025, l'impact est évalué à 3195,41 MSA.km² en statique et 1398,34 MSA.km² en dynamique (soit l'équivalent de 3195,41 km² d'artificialisation constatée et 1398,34 km² d'artificialisation supplémentaire).

Portefeuille Obligations souveraines		31/12/2025
Perte de biodiversité absolue (MSA.km²)	Terrestre-Dynamique	381,31
	Terrestre-Statique	47 182,21
	Aquatique-Dynamique	7,07
	Aquatique-Statique	1 407,97

Source : CARBON4, AG2R LA MONDIALE

Encours totaux émetteurs souverains couverts : 0,11 Milliards soit 8,49% de l'encours total

L'empreinte biodiversité liée à l'activité économique des émetteurs souverains financés par le portefeuille concerne majoritairement le milieu terrestre. En décembre 2025, l'impact est évalué à 47182,21 MSA.km² en statique et 381,31 MSA.km² en dynamique (soit 47182,21 km² d'artificialisation constatée et 381,31 km² d'artificialisation supplémentaire).

ALM OFFENSIF

À ce stade, la méthodologie BIA-GBS couvre 51,42% des investissements de ALM OFFENSIF, 95,35% des titres d'entreprises (actions et obligations) et 96,15% des titres souverains. L'impact biodiversité résultant de ces investissements demeure principalement localisé sur les écosystèmes terrestres.

Portefeuille Actions et obligations d'entreprises		31/12/2025
Perte de biodiversité absolue (MSA.km ²)	Terrestre-Dynamique	1 029,87
	Terrestre-Statique	3 268,35
	Aquatique-Dynamique	10,88
	Aquatique-Statique	217,11

Source : CARBON4, AG2R LA MONDIALE

Encours totaux émetteurs privés couverts : 0,31 Milliards soit 26,63% de l'encours total

L'empreinte biodiversité liée à l'activité économique des entreprises financées par le portefeuille concerne majoritairement le milieu terrestre.

En décembre 2025, l'impact est évalué à 3268,35 MSA.km² en statique et 1029,87 MSA.km² en dynamique (soit l'équivalent de 3268,35 km² d'artificialisation constatée et 1029,87 km² d'artificialisation supplémentaire).

Portefeuille Obligations souveraines		31/12/2025
Perte de biodiversité absolue (MSA.km ²)	Terrestre-Dynamique	267,38
	Terrestre-Statique	33 023,77
	Aquatique-Dynamique	4,96
	Aquatique-Statique	986,40

Source : CARBON4, AG2R LA MONDIALE

Encours totaux émetteurs souverains couverts : 0,07 Milliards soit 6,00% de l'encours total

L'empreinte biodiversité liée à l'activité économique des émetteurs souverains financés par le portefeuille concerne majoritairement le milieu terrestre. En décembre 2025, l'impact est évalué à 33023,77 MSA.km² en statique et 267,38 MSA.km² en dynamique (soit 33023,77 km² d'artificialisation constatée et 267,38 km² d'artificialisation supplémentaire).

Évaluation qualitative des dépendances et pressions

En complément de l'empreinte biodiversité, AG2R LA MONDIALE s'appuie sur l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) afin d'analyser qualitativement les pressions exercées sur la biodiversité et les dépendances des investissements aux services écosystémiques. Cette approche permet d'identifier les interactions entre les activités économiques, y compris au sein des chaînes de valeur, et les principaux services rendus par les écosystèmes. C'est sur cette base ENCORE qu'AG2R LA MONDIALE fonde son analyse de double matérialité.

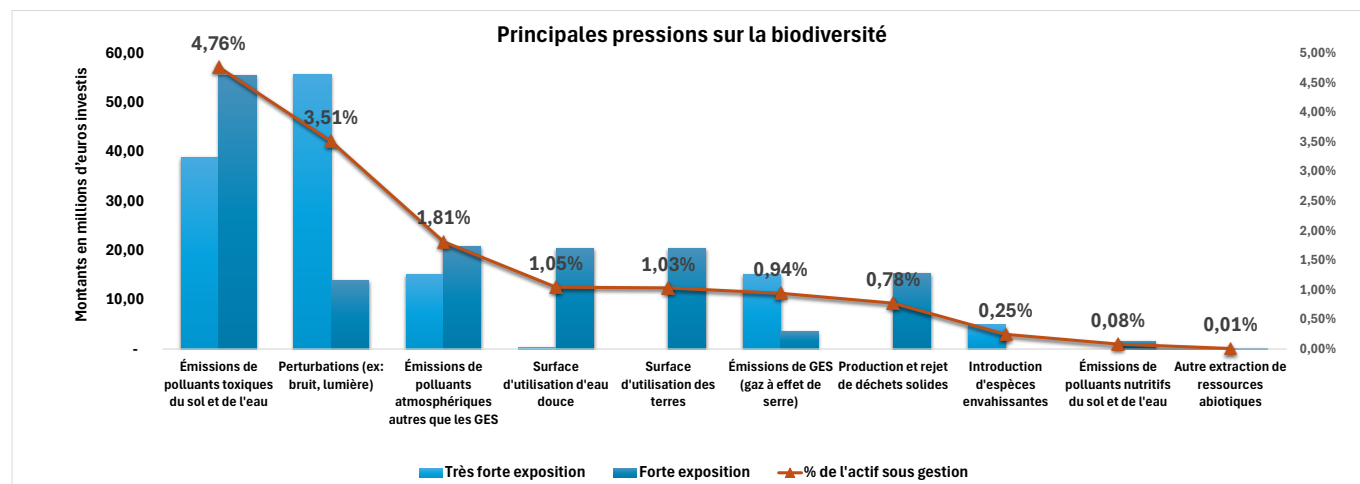
La matrice ENCORE attribue à chaque activité économique un niveau de dépendance et d'impact compris entre 1 (faible) et 5 (très élevé).

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la méthodologie ENCORE.

ALM CLASSIC

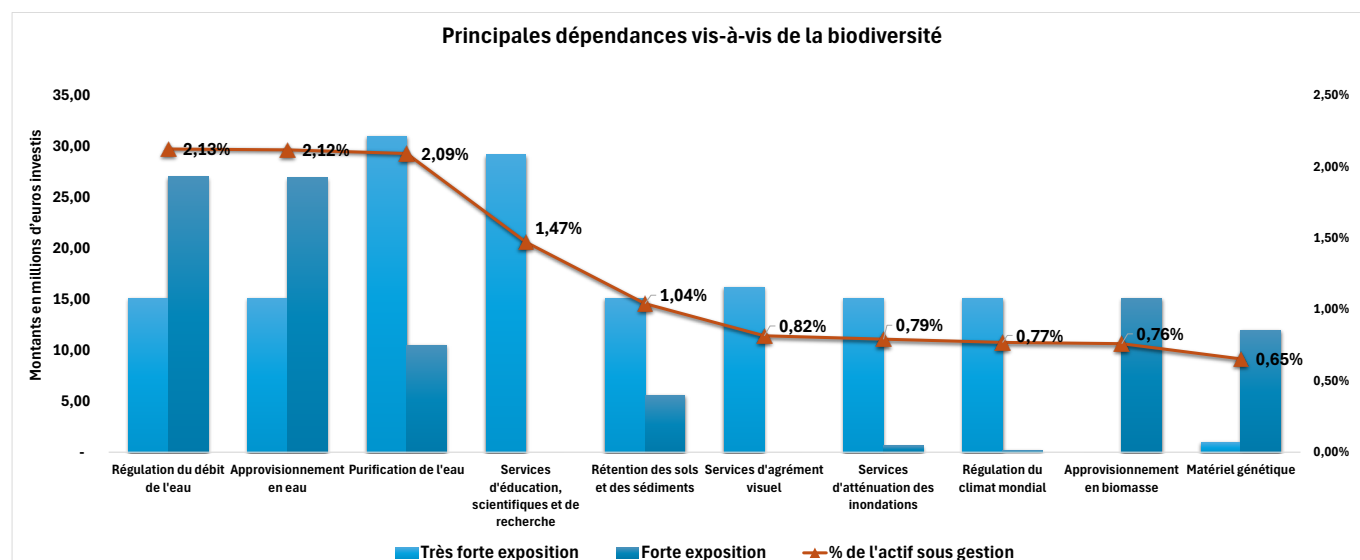
Au 31 décembre 2025, le taux de couverture du portefeuille d'ALM CLASSIC s'élève à 98,65% hors cash, représentant 1,96 milliards d'euros sur une valeur totale de 1,98 milliards d'euros.

Le graphique ci-dessous présente les pressions principales exercées par le portefeuille au 31/12/2025, exprimées en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille hors cash (soit 1,98 milliards d'euros).



Les principales pressions identifiées concernent les Émissions de polluants toxiques du sol et de l'eau (4,76% de la valeur de marché), les Perturbations (ex: bruit, lumière) (3,51%) et les Émissions de polluants atmosphériques autres que les GES (1,81%).

Le graphique ci-dessous présente les dépendances les plus significatives aux services écosystémiques du portefeuille de ALM CLASSIC au 31/12/2025, exprimées en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille hors cash (soit 1,98 milliards d'euros).

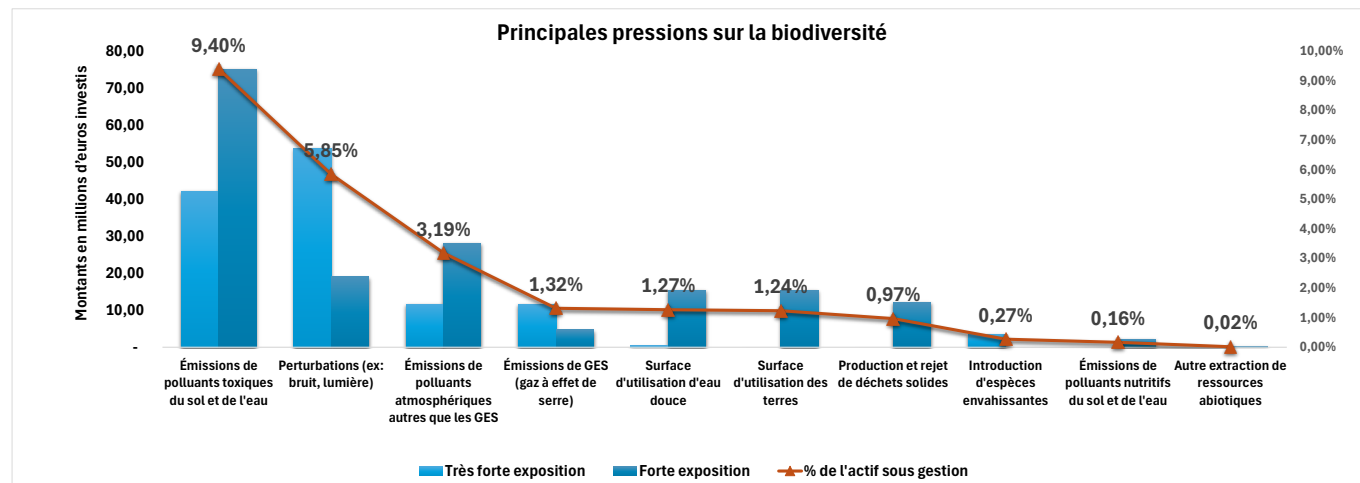


Les dépendances les plus significatives aux services écosystémiques portent sur la Régulation du débit de l'eau (2,13%), Approvisionnement en eau (2,12%) et Purification de l'eau (2,09%).

ALM DYNAMIC

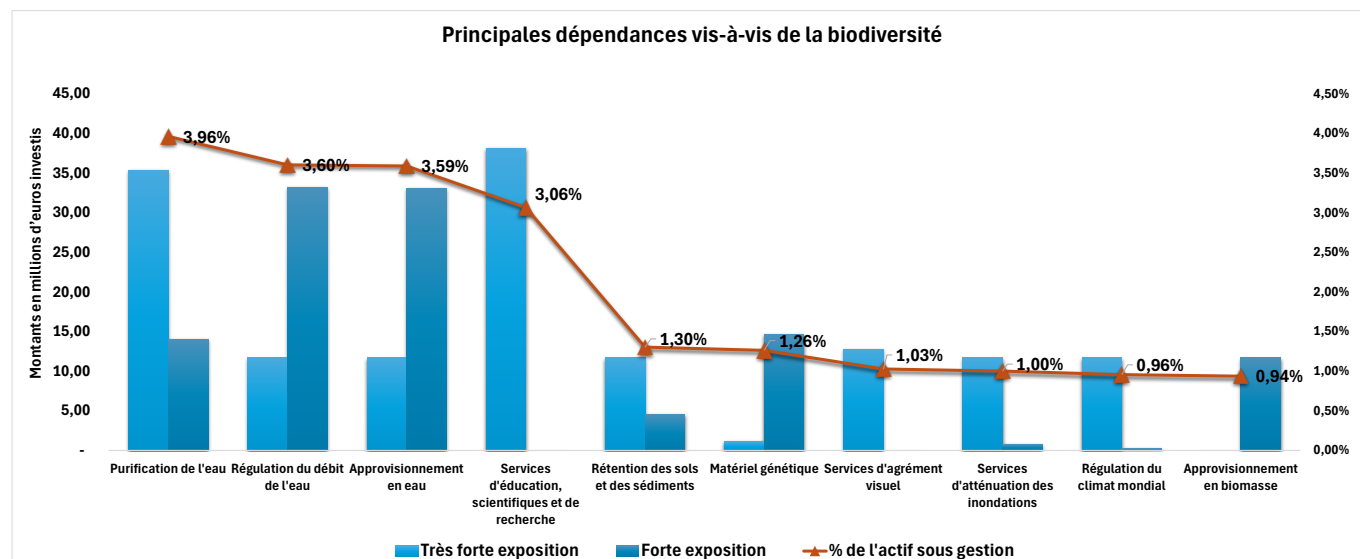
Au 31 décembre 2025, le taux de couverture du portefeuille d'ALM DYNAMIC s'élève à 97,47% hors cash, représentant 1,21 milliards d'euros sur une valeur totale de 1,25 milliards d'euros.

Le graphique ci-dessous présente les pressions principales exercées par le portefeuille au 31/12/2025, exprimées en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille hors cash (soit 1,25 milliards d'euros).



Les principales pressions identifiées concernent les Émissions de polluants toxiques du sol et de l'eau (9,40% de la valeur de marché), les Perturbations (ex: bruit, lumière) (5,85%) et les Émissions de polluants atmosphériques autres que les GES (3,19%).

Le graphique ci-dessous présente les dépendances les plus significatives aux services écosystémiques du portefeuille de ALM DYNAMIC au 31/12/2025, exprimées en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille hors cash (soit 1,25 milliards d'euros).

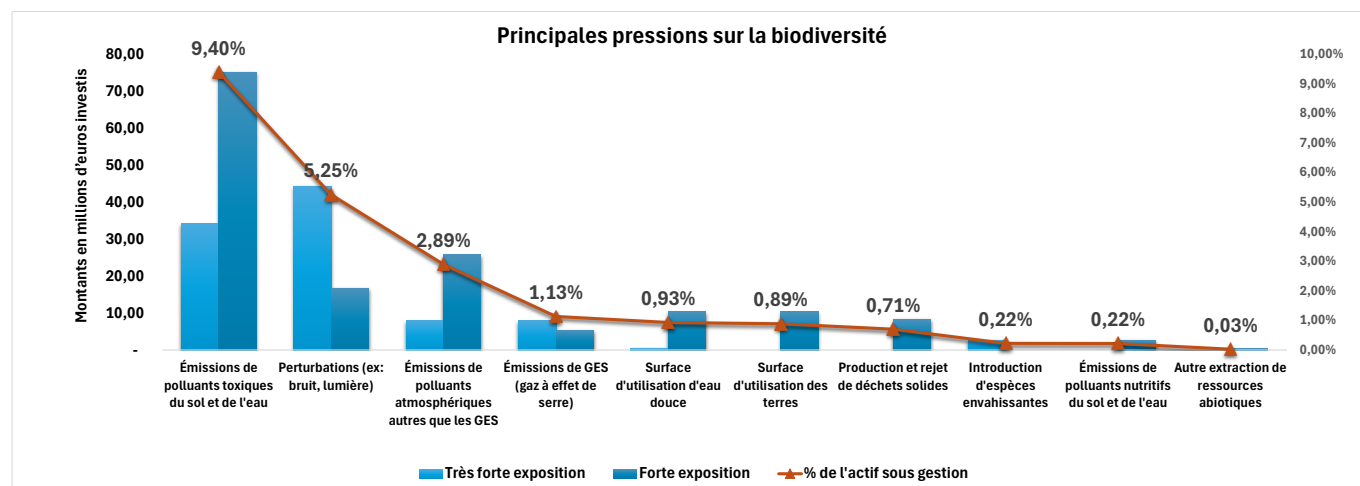


Les dépendances les plus significatives aux services écosystémiques portent sur la Purification de l'eau (3,96%), Régulation du débit de l'eau (3,60%) et Approvisionnement en eau (3,59%).

ALM OFFENSIF

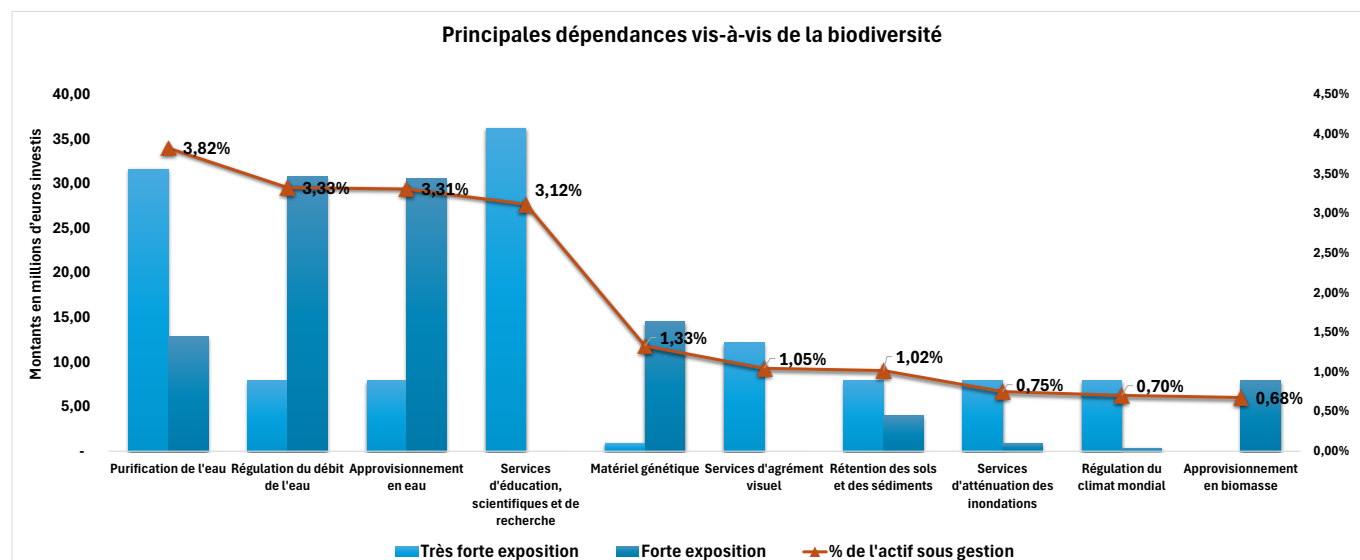
Au 31 décembre 2025, le taux de couverture du portefeuille d'ALM OFFENSIF s'élève à 97,53% hors cash, représentant 1,13 milliards d'euros sur une valeur totale de 1,16 milliards d'euros.

Le graphique ci-dessous présente les pressions principales exercées par le portefeuille au 31/12/2025, exprimées en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille hors cash (soit 1,16 milliards d'euros).



Les principales pressions identifiées concernent les Émissions de polluants toxiques du sol et de l'eau (9,40% de la valeur de marché), les Perturbations (ex: bruit, lumière) (5,25%) et les Émissions de polluants atmosphériques autres que les GES (2,89%).

Le graphique ci-dessous présente les dépendances les plus significatives aux services écosystémiques du portefeuille de ALM OFFENSIF au 31/12/2025, exprimées en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille hors cash (soit 1,16 milliards d'euros).



Les dépendances les plus significatives aux services écosystémiques portent sur la Purification de l'eau (3,82%), Régulation du débit de l'eau (3,33%) et Approvisionnement en eau (3,31%).

Limites et gouvernance

Les méthodologies sont encore récentes et reposent sur des approches encore en évolution, caractérisées par une couverture partielle de certains indicateurs. Par ailleurs, la plupart des modèles présentent une forte dépendance à des données sectorielles moyennes, ce qui limite leur capacité à refléter fidèlement les spécificités propres à chaque émetteur. Dans ce contexte, ces indicateurs doivent être interprétés comme des outils d'aide à l'identification des expositions et des risques à un niveau sectoriel, plutôt que comme une mesure fine et exhaustive du risque au niveau individuel.

Il convient également de souligner l'absence, à ce stade, de méthodologies reconnues permettant une traduction directe et robuste des risques liés à la biodiversité en impacts financiers chiffrés au niveau des portefeuilles. Aucun fournisseur de données ne propose aujourd'hui un indicateur consolidé répondant à cette exigence.

L'équipe Risques de Marché et de la Durabilité d'ALMGA assure la production, l'analyse et le suivi des indicateurs biodiversité. Dans ce cadre, les résultats sont présentés au Comité Risques de Marché et de Durabilité, principale instance en matière de gestion des risques, puis portés à la connaissance du Directoire via le compte rendu du comité, et inscrits à l'ordre du jour du Directoire d'ALMGA.

Le cadre de gestion des risques est révisé au minimum une fois par an, en cohérence avec les attentes réglementaires et les meilleures pratiques de place.

Plan d'amélioration

En 2025, AG2R LA MONDIALE a renforcé son dispositif en complétant l'analyse ENCORE par le calcul de l'empreinte biodiversité via la méthodologie GBS.

En 2026, le Groupe poursuivra ses travaux visant à intégrer les enjeux biodiversité dans les processus d'investissement, notamment à travers l'étude de métriques complémentaires et la définition d'objectifs d'alignement biodiversité à horizon 2030, en cohérence avec les exigences réglementaires et les standards de place.

4. Les risques de responsabilité

La responsabilité des émetteurs (entreprises, agences gouvernementales, collectivités publiques, Etats...) est de plus en plus susceptible d'être mise en cause au titre des impacts (« incidences négatives ») qu'ils génèrent sur l'environnement, et/ou des dommages qu'ils causent à la société, et à l'ensemble de leurs parties prenantes (pollution, atteinte aux droits de l'homme, non-respect de l'éthique des affaires, etc.) ; avec pour conséquence, d'éventuelles actions en justice, des pénalités financières, une moindre confiance des consommateurs, une dégradation de l'image... autant de facteurs porteurs d'une altération de la performance économique et financière, et partant de « risques avérés en matière de durabilité ».

La détection d'un risque environnemental, social ou de gouvernance liée à une pratique ou à une initiative d'un émetteur est susceptible d'impacter sa notation ESG et de se traduire par sa mise sous surveillance :

- Concernant les Etats, les notes relatives à chacun des trois piliers ESG, sont affectées d'un « malus » compris entre zéro et un en fonction du degré de gravité des controverses identifiées (Atteintes à la liberté de la presse, aux libertés syndicales, aux droits de l'homme, à la protection de l'environnement ou de la biodiversité...).
- Pour les entreprises, la détection d'une controverse avérée et en fonction de son degré de gravité, analysé sous l'angle des parties prenantes impactées (actionnaires, salariés, clients, société civile, fournisseurs, Etat, environnement...), et à l'aune de l'éventuelle récurrence des faits et des réponses apportées par les dirigeants, peut également conduire à un abaissement de la note et à une mise sous surveillance

La part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ressort à 0%.

Le périmètre des émetteurs « sous surveillance » fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du comité d'investissement responsable.

Le respect des règles d'investissement par les gérants (interdiction d'acheter des titres n'appartenant pas à la sélection ISR ou mis sous surveillance et obligation de céder les titres sortis de la sélection ISR dans les délais définis dans les procédures internes) est contrôlé de manière quotidienne par le département du contrôle interne de la DIF.

Annexe 1 : Détails sur le modèle de Var Climatique

Résultats détaillés : décompositions des impacts financiers par type d'émetteur (privés ou souverains)

ALM CLASSIC

Analyse des risques climatiques sur les émetteurs privés:

	2024	2025
CVaR 1.5°C Ordonnée (NGFS)	-1,05%	-1,55%
Risque Politique	-1,12%	-1,67%
Opportunité Technologique	0,27%	0,23%
Risque Physique	-0,21%	-0,12%
CVaR 1.5°C Désordonnée (NGFS)	-1,05%	-1,50%
Risque Politique	-1,20%	-1,66%
Opportunité Technologique	0,35%	0,27%
Risque Physique	-0,21%	-0,12%
CVaR 2°C Ordonnée (NGFS)	-0,45%	-0,43%
Risque Politique	-0,24%	-0,27%
Opportunité Technologique	0,06%	0,03%
Risque Physique	-0,27%	-0,19%
CVaR 2°C Désordonnée (NGFS)	-0,72%	-0,74%
Risque Politique	-0,54%	-0,60%
Opportunité Technologique	0,08%	0,06%
Risque Physique	-0,27%	-0,20%
CVaR 3°C NDC (NGFS)	-0,52%	-0,62%
Risque Politique	-0,24%	-0,42%
Opportunité Technologique	0,05%	0,07%
Risque Physique	-0,33%	-0,27%
Taux de couverture (en % de l'AuM total)	10,6%	15,0%

Tableau : scénarii climatiques appliqués aux positions du 31/12/2025

Source : MSCI, AG2R LA MONDIALE

Analyse des risques climatiques sur les émetteurs publics :

	2024	2025
CVaR 1.5°C Ordonnée (NGFS)	-0,11%	-0,17%
CVaR 1.5°C Désordonnée (NGFS)	-0,16%	-0,22%
CVaR 2°C Ordonnée (NGFS)	-0,04%	-0,05%
CVaR 2°C Désordonnée (NGFS)	-0,04%	-0,05%
CVaR 3°C NDC (NGFS)	-0,04%	-0,06%
Taux de couverture (en % de l'AuM total de la poche Souveraine)	3,3%	6,5%

Tableau : scénarii climatiques appliqués aux positions du 31/12/2025

Source : MSCI, AG2R LA MONDIALE

ALM DYNAMIC

Analyse des risques climatiques sur les émetteurs privés:

	2024	2025
CVaR 1.5°C Ordonnée (NGFS)	-2,11%	-3,14%
Risque Politique	-2,31%	-3,38%
Opportunité Technologique	0,60%	0,49%
Risque Physique	-0,43%	-0,25%
CVaR 1.5°C Désordonnée (NGFS)	-2,10%	-3,02%
Risque Politique	-2,49%	-3,37%
Opportunité Technologique	0,78%	0,59%
Risque Physique	-0,43%	-0,25%
CVaR 2°C Ordonnée (NGFS)	-0,91%	-0,94%
Risque Politique	-0,50%	-0,59%
Opportunité Technologique	0,14%	0,07%
Risque Physique	-0,55%	-0,41%
CVaR 2°C Désordonnée (NGFS)	-1,47%	-1,59%
Risque Politique	-1,10%	-1,30%
Opportunité Technologique	0,18%	0,12%
Risque Physique	-0,56%	-0,42%
CVaR 3°C NDC (NGFS)	-1,08%	-1,35%
Risque Politique	-0,50%	-0,91%
Opportunité Technologique	0,10%	0,14%
Risque Physique	-0,68%	-0,59%
Taux de couverture (en % de l'AuM total)	19,5%	25,9%

Tableau : scénarii climatiques appliqués aux positions du 31/12/2025

Source : MSCI, AG2R LA MONDIALE

Analyse des risques climatiques sur les émetteurs publics :

	2024	2025
CVaR 1.5°C Ordonnée (NGFS)	-0,10%	-0,17%
CVaR 1.5°C Désordonnée (NGFS)	-0,15%	-0,22%
CVaR 2°C Ordonnée (NGFS)	-0,03%	-0,05%
CVaR 2°C Désordonnée (NGFS)	-0,04%	-0,05%
CVaR 3°C NDC (NGFS)	-0,04%	-0,05%
Taux de couverture (en % de l'AuM total de la poche Souveraine)	3,2%	6,4%

Tableau : scénarii climatiques appliqués aux positions du 31/12/2025

Source : MSCI, AG2R LA MONDIALE

ALM OFFENSIF

Analyse des risques climatiques sur les émetteurs privés :

	2024	2025
CVaR 1.5°C Ordonnée (NGFS)	-1,79%	-2,98%
Risque Politique	-1,91%	-3,17%
Opportunité Technologique	0,45%	0,43%
Risque Physique	-0,36%	-0,25%
CVaR 1.5°C Désordonnée (NGFS)	-1,79%	-2,88%
Risque Politique	-2,06%	-3,16%
Opportunité Technologique	0,59%	0,52%
Risque Physique	-0,36%	-0,25%
CVaR 2°C Ordonnée (NGFS)	-0,77%	-0,91%
Risque Politique	-0,42%	-0,56%
Opportunité Technologique	0,10%	0,06%
Risque Physique	-0,45%	-0,41%
CVaR 2°C Désordonnée (NGFS)	-1,24%	-1,56%
Risque Politique	-0,92%	-1,26%
Opportunité Technologique	0,14%	0,11%
Risque Physique	-0,46%	-0,42%
CVaR 3°C NDC (NGFS)	-0,90%	-1,35%
Risque Politique	-0,43%	-0,89%
Opportunité Technologique	0,08%	0,12%
Risque Physique	-0,55%	-0,59%
Taux de couverture (en % de l'AuM total)	16,3%	26,6%

Tableau : scénarii climatiques appliqués aux positions du 31/12/2025

Source : MSCI, AG2R LA MONDIALE

Analyse des risques climatiques sur les émetteurs publics :

	2024	2025
CVaR 1.5°C Ordonnée (NGFS)	-0,08%	-0,12%
CVaR 1.5°C Désordonnée (NGFS)	-0,12%	-0,15%
CVaR 2°C Ordonnée (NGFS)	-0,03%	-0,04%
CVaR 2°C Désordonnée (NGFS)	-0,03%	-0,04%
CVaR 3°C NDC (NGFS)	-0,03%	-0,04%
Taux de couverture (en % de l'AuM total de la poche Souveraine)	2,6%	4,5%

Tableau : scénarii climatiques appliqués aux positions du 31/12/2025

Source : MSCI, AG2R LA MONDIALE

Annexe 2 : Détail sur la biodiversité

1. Liste des 13 pressions ENCORE

Pressions	Description
Surface d'utilisation d'eau douce	Activités économiques nécessitant l'utilisation de l'eau douce notamment les lacs, les rivières ou encore les étangs.
Surface d'utilisation des terres	Activités économiques nécessitant l'utilisation des terres et des sols à travers l'agriculture, les plantations forestières ou encore les mines à ciel ouvert.
Surface d'utilisation des fonds marins	Activités économiques nécessitant l'utilisation des fonds marins à travers l'aquaculture ou encore l'exploitation minière.
Perturbations (ex: bruit, lumière)	Activités économiques qui produisent une pollution sonore ou lumineuse susceptible de nuire aux organismes.
Émissions de GES (gaz à effet de serre)	Activités économiques émettant des gaz à effet de serre (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, SF ₆ etc...).
Émissions de polluants atmosphériques autres que les GES	Activités économiques émettant des polluants atmosphériques qui ne sont pas des gaz à effet de serre (PM _{2.5} , PM ₁₀ , NO _x , SO ₂ , CO etc...).
Émissions de polluants nutritifs du sol et de l'eau	Activités économiques émettant des polluants nutritifs dans l'eau et dans le sol pouvant conduire à l'eutrophisation.
Émissions de polluants toxiques du sol et de l'eau	Activités économiques rejetant un volume significatif de substances toxiques dans l'eau et dans le sol (par exemple, les métaux lourds et les produits chimiques).
Production et rejet de déchets solides	Activités économiques générant et rejetant des déchets solides non dangereux, dangereux et radioactif.
Introduction d'espèces envahissantes	Activités économiques participant directement à l'introduction d'espèces envahissantes non indigènes.

Autre extraction de ressources abiotiques	<i>Activités économiques participant à l'extraction de ressources abiotiques comme les minéraux.</i>
Autre extraction de ressources biotiques (ex: poisson, bois)	<i>Activités économiques participant à l'extraction de ressources biotiques notamment de poissons et de bois.</i>
Volume d'utilisation de l'eau	<i>Activités économiques consommant de l'eau souterraine et/ou de l'eau de surface.</i>

2. Liste des 25 dépendances ENCORE

Services écosystémiques	Description
Filtration de l'air	Contributions des écosystèmes au filtrage des polluants atmosphériques par le dépôt, l'absorption, la fixation et le stockage des polluants, en particulier les plantes, qui atténuent les effets nocifs des polluants.
Contrôle biologique	Contributions des écosystèmes à la réduction de l'incidence des espèces susceptibles de prévenir ou de réduire les effets ravageurs sur les processus de production de biomasse ou sur d'autres activités économiques et humaines.
Approvisionnement en biomasse	Contributions des écosystèmes à la croissance des plantes cultivées qui sont récoltées par les unités économiques pour diverses utilisations, notamment la production d'aliments et de fibres, de fourrage et d'énergie.
Services d'éducation, scientifiques et de recherche	Contributions des écosystèmes, notamment par le biais des caractéristiques et qualités biophysiques des écosystèmes, qui permettent aux gens d'utiliser l'environnement par le biais d'interactions intellectuelles avec l'environnement.
Services d'atténuation des inondations	Contributions des écosystèmes de la végétation qui fournit une structure et une barrière physique aux niveaux d'eau élevés et atténue ainsi les impacts des inondations et les éléments du littoral marin qui protègent et atténuent l'impact des raz-de-marée ou des tempêtes.
Matériel génétique	Contributions écosystémiques de tous les biotes qui sont utilisées par les unités économiques, par exemple pour développer de nouvelles races animales et végétales ; pour la synthèse de gènes ; ou pour le développement de produits utilisant directement le matériel génétique.
Régulation du climat mondial	Contributions des écosystèmes à la régulation de la composition chimique de l'atmosphère et des océans qui affectent le climat mondial par l'accumulation et la rétention du carbone et d'autres gaz à effet de serre dans les écosystèmes et la capacité des écosystèmes à éliminer le carbone de l'atmosphère.
Régulation du climat local (micro et méso)	Contributions des écosystèmes à la régulation des conditions atmosphériques ambiantes par la présence de végétation qui améliore les conditions de vie des personnes et soutient la production économique.
Atténuation du bruit	Contributions de l'écosystème à la réduction de l'impact du bruit sur les personnes, qui atténue ses effets nocifs ou stressants.

Maintien de la population des nurseries et de l'habitat	Contributions des écosystèmes nécessaires au maintien des populations d'espèces que les activités économiques finissent par utiliser ou apprécier.
Other provisioning services - Animal-based energy	L'activité économique de l'entreprise nécessite que le travail physique soit assuré par des espèces domestiques ou commerciales, notamment les bœufs, les chevaux, les ânes, les chèvres et les éléphants.
Autre service de régulation et d'entretien - Médiation des impacts sensoriels (autres que le bruit)	Contributions des écosystèmes notamment l'eau douce ou salée et l'atmosphère à diluer les gaz et les déchets solides produits par l'activité humaine.
Other regulating and maintenance service - Mediation of sensory impacts (other than noise)	Contributions des écosystèmes notamment la végétation comme principale barrière naturelle pour réduire la pollution lumineuse et d'autres impacts sensoriels limitant ainsi l'impact qu'elle peut avoir sur la santé humaine et l'environnement.
Pollinisation	Contributions des écosystèmes par les pollinisateurs sauvages à la fertilisation des cultures qui maintiennent ou augmentent l'abondance et/ou la diversité d'autres espèces que les unités économiques utilisent ou apprécient.
Régulation des régimes de précipitations	Contributions écosystémiques de la végétation, en particulier des forêts, au maintien du régime pluviométrique par l'évapotranspiration à l'échelle sous-continentale.
Services liés aux loisirs	Contributions des écosystèmes, en particulier leurs caractéristiques et qualités biophysiques qui permettent aux gens d'utiliser et d'apprécier l'environnement par le biais d'interactions directes, in situ, physiques et expérientielles avec l'environnement.
Rétention des sols et des sédiments	Contributions des écosystèmes, en particulier des effets stabilisateurs de la végétation, qui réduisent la perte de sol et soutiennent l'utilisation de l'environnement (activité agricole, l'approvisionnement en eau) et qui atténuent les dommages potentiels pour la santé et la sécurité humaines ainsi que les dommages aux bâtiments et infrastructures.
Régulation de la qualité des sols	Contributions de l'écosystème à la transformation des substances organiques ou inorganiques, par l'action des micro-organismes, des algues, des plantes et des animaux qui atténuent leurs effets nocifs.
Remédiation des déchets solides	Contributions de l'écosystème à la transformation des substances organiques ou inorganiques, par l'action des micro-organismes, des algues, des plantes et des

	<i>animaux qui atténuent leurs effets nocifs.</i>
Services spirituels, artistiques et symboliques	<i>Contributions des écosystèmes, notamment par le biais de leurs caractéristiques et qualités biophysiques, qui sont reconnues par les populations pour leur importance culturelle, historique, esthétique, sacrée ou religieuse.</i>
Atténuation des tempêtes	<i>Contributions écosystémiques de la végétation à l'atténuation des impacts du vent, du sable et d'autres tempêtes (autres que les événements liés à l'eau).</i>
Services d'agrément visuel	<i>Contributions des écosystèmes aux conditions de vie locales, notamment grâce aux caractéristiques et qualités biophysiques des écosystèmes qui procurent des avantages sensoriels, en particulier visuels. Ce service s'associe à d'autres services écosystémiques, notamment les services liés aux loisirs et les services d'atténuation du bruit.</i>
Régulation du débit de l'eau	<i>Capacité des écosystèmes à absorber et à stocker l'eau, et à la libérer progressivement pendant les saisons ou périodes sèches par évapotranspiration, assurant ainsi un flux régulier d'eau mais également la capacité des écosystèmes à atténuer les effets des inondations et autres événements extrêmes liés à l'eau.</i>
Purification de l'eau	<i>Contributions des écosystèmes à la restauration et au maintien de l'état chimique des eaux de surface et des eaux souterraines grâce à la décomposition ou à l'élimination des nutriments et autres polluants par les composants de l'écosystème qui atténuent les effets nocifs des polluants sur l'utilisation humaine ou la santé.</i>
Approvisionnement en eau	<i>Contributions écosystémiques combinées de la régulation du débit de l'eau, de la purification de l'eau et d'autres services écosystémiques à la fourniture d'une eau de qualité appropriée aux utilisateurs pour divers usages, y compris la consommation domestique.</i>

Glossaire

- **Accord de Paris** : Traité international adopté en 2015 visant à limiter le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre
- **Article 29 LEC** : Adopté le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat permet de fixer des objectifs pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.
- **CIES** : Comité Intersyndical de l'épargne salariale
- **SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)** : Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers relatives à la transparence des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus et décrit les conditions attachées à la définition et aux obligations des fonds article 8 et article 9.
- **Taxonomie Européenne** : La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités vertes. Les principes de base en ont été établis dans le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 « sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables ».
- **PAI (Principales Incidences Négatives)** : Les PAI sont les conséquences négatives des décisions d'investissement sur l'Environnement, le Social ou la Gouvernance (ESG). Elles constituent une déclinaison pratique du principe "Do No Significant Harm" (DNSH), qui visent à éviter les effets négatifs significatifs sur les objectifs environnementaux de la Taxonomie, comme ceux des investissements durables de la réglementation SFDR.
- **Pacte Mondial** Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et promouvoir 10 principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. AG2R LA MONDIALE a rejoint cette initiative en 2006.
- **ISR (Investissement Socialement Responsable)** : L'investissement socialement responsable (ISR), est une approche d'investissement qui prend en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en plus des critères financiers traditionnels.
- **Objectifs de Développement Durable (ODD)** : Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés par tous les États membres des Nations Unies en 2015, dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.
- **Évaluation ESG du portefeuille** : facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, utilisés pour évaluer la durabilité d'un investissement. Chaque indicateur est calculé au niveau du portefeuille consolidé et par classe d'actifs (actions, obligations d'entreprise, obligations souveraines). L'évaluation ESG du portefeuille correspond à la moyenne pondérée par les encours des notes des émetteurs en portefeuille. Ces notes varient de 0 à 100.
 - **Note Environnement (E)** La note E d'un émetteur souverain résulte de sa contribution aux 7 ODD rattachés au pilier Environnemental et de l'évaluation de ses politiques de lutte contre le réchauffement climatique. La note E d'une entreprise est égale à la somme pondérée des notes obtenues au titre des 6 indicateurs utilisés pour évaluer sa politique environnementale.
 - **Note Sociale (S)** La note S d'un émetteur souverain résulte de sa contribution aux 7 ODD rattachés au pilier Social et de l'évaluation de ses politiques de lutte contre les inégalités. La

note S d'une entreprise est égale à la somme pondérée des notes obtenues au titre des dix-neuf indicateurs utilisés pour évaluer sa politique sociale.

- **Note gouvernance (G)** La note G d'un émetteur souverain résulte de sa contribution aux trois ODD rattachés au pilier gouvernance et de l'évaluation de ses politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La note G d'une entreprise est égale à la somme pondérée des notes obtenues au titre des 8 indicateurs utilisés pour évaluer sa gouvernance.
- **VaR Climatique (Value at Risk)** : La VaR climatique est une évaluation des risques climatiques conçu pour aider les investisseurs à évaluer l'impact potentiel du changement climatique sur la valeur des entreprises et de leurs portefeuilles d'investissement.
- **Scénarios NGFS**: Les Scénarios NGFS sont des scénarios climatiques développés par le Network for Greening the Financial System (NGFS), un réseau de banques centrales et de superviseurs qui vise à comprendre et à gérer les risques financiers liés au changement climatique.
- **Biodiversité** : La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions. Elle comprend trois niveaux interdépendants : la diversité des milieux de vie à toutes les échelles, la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux et la diversité génétique des individus au sein de chaque espèce.
- **Outil ENCORE** : Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE) est un outil développé par l'UNEP FI (United Nations Environment Programme Finance Initiative) en partenariat avec Global Canopy. C'est un outil d'aide à la décision qui permet aux institutions financières d'évaluer et de comprendre leurs dépendances et leurs impacts sur le capital naturel.

AVERTISSEMENT

Ce document original est la propriété d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs (ALMGA), membre d'AG2R LA MONDIALE. Il ne peut être reproduit, communiqué, cédé ou publié, en totalité ou en partie sans l'autorisation d'ALMGA.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est passible de sanction(s). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable.

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information et n'a pas pour but de fournir des recommandations d'investissement.

En aucun cas, la responsabilité d'ALMGA et/ou d'AG2R LA MONDIALE ne saurai(en)t être engagée(s) par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

Il est rappelé que la consultation des Documents d'Informations Clés (DIC) est obligatoire avant toute décision d'investissement ou de désinvestissement dans un fonds. Les DIC sont disponibles sans frais auprès d'ALMGA.

AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs

Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris

Bureaux : 154 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret

www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs - Société de gestion de portefeuille - Membre d'AG2R LA MONDIALE -SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 6 969 080,04 € – Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris -449 471 325 RCS Paris - Agréée par l'AMF sous le n° GP0302

Achevé de rédiger le 20 juin 2026